

**MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

**INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES**

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

UNITE DE PLANIFICATION N° 3 MANGA

MEMOIRE DE MAITRISE

MIGRATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE DANS LES VILLAGES DE MOUZI ET DE TAMBAONGO – PROVINCE DU ZOUNDWEOGO

Présenté par :
Zéphirin BELEMSIGRI

Sous la Direction de :
Ousmane NEBIE
Maître-Assistant

Année Universitaire
1990-1991

D E D I C A C E

A mon père et à ma mère ... qui ne pourront pas me lire
parce que analphabètes,

A tous mes parents

A Pauline BAGUIAN

enfin à tous ceux dont les préoccupations majeures sont et
demeurent la recherche du bien être de la paysannerie burkinabé,

Je dédie ce modeste document.

R E M E R C I E M E N T S

Nous ne serions pas juste envers nous-même et envers la Société si, au terme de ce travail nous n'adressions pas nos remerciements

- à l'ensemble du corps professoral du Département de Géographie qui a assuré notre formation durant ce cursus universitaire,

- à Monsieur Ousmane NEBIE, directeur de ce présent mémoire pour les conseils et les critiques constructives qu'il a fait prévaloir à notre endroit,

- à l'ensemble du personnel de l'A.V.V, notamment à ceux de la Direction des études, Programme et Contrôle pour le soutien constant,

- à Monsieur Jules Marie SOME, sociologue, qui nous a fait valoir sa disponibilité permanente,

- à tous les responsables du Projet U.P.3 de Manga pour le soutien matériel dans la conduite du travail de terrain. Nous citons volontier Messieurs Sana KOROGHO, Chef de Projet et Blok SAS, Conseiller Technique Principal,

- au papa Yaya CISSOKO et à Monsieur Barthélémy TAPSOBA pour le suivi régulier qu'ils ont consenti lors du déroulement des enquêtes,

- à Monsieur Arouna LANKOANDE dont la contribution a été particulièrement déterminante dans le couronnement de ce séjour universitaire,

enfin à tous mes parents, amis et condisciples, à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'élaboration de ce présent document.

Qu'ils retrouvent ici le témoignage de notre entière reconnaissance.

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
TABLE DES MATIERES.....	1
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	6
 <u>PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU MILIEU</u>	
 <u>CHAPITRE I. LES CONDITIONS CLIMATIQUES.....</u>	
I. Les données pluviométriques.....	11
A. Les variations interannuelles.....	11
B. Le bilan hydrique.....	14
II. La température et l'hygrométrie.....	15
A. Des températures constantes et élevées.....	17
B. Des extrêmes thermiques influencés par l'humidité de l'air.....	20
III. Les indices climatiques.....	22
A. L'indice de Fournier.....	22
B. L'indice de drainage de Henin.....	23
 <u>CHAPITRE II. LES ELEMENTS DU PAYSAGE.....</u>	
I. Les principales formes du relief.....	24
II. Les grands types de sol.....	24
A. Les sols peu évolués.....	25
B. Les sols ferrugineux.....	25
C. Les sols bruns eutrophes.....	26
D. Les Vertisols.....	26
E. Les sols hydromorphes.....	26
III. Le réseau hydrographique.....	27
IV. Le couvert végétal.....	27

- A. Une savane arbustive dégradée.....27
- B. Les formations ripicoles.....28

DEUXIEME PARTIE : LE MILIEU HUMAIN ET LES ACTIVITES DE PRODUCTION

CHAPITRE III. LE MILIEU HUMAIN.....29

- I. Les mouvements de population.....29
 - A. La transhumance et la migration agricole...29
 - B. Les vagues de peuplement et les problèmes d'installation.....31
- II. Les effectifs.....34
- III. Les structures démographiques.....35
 - A. La structure par âge.....35
 - B. La structure par âge et par sexe.....36
 - C. Les pyramides des âges.....37

CHAPITRE IV. LES ACTIVITES DE PRODUCTION.....40

- I. L'agriculture.....40
 - A. Les techniques culturales.....40
 - B. La production par espèce.....41
 - 1. Les céréales.....41
 - 2. Le coton.....47
 - C. Les exploitations individuelles.....49
- II. L'élevage.....50
 - A. L'élevage sédentaire.....50
 - B. L'élevage transhumant.....51
- III. Les activités artisanales.....51
 - A. La forge et le tissage.....52
 - B. La poterie et la préparation du "dolo".....52

TROISIEME PARTIE: LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'ESPACE ET LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE V. LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'ESPACE.....54

- I. L'organisation sociale des migrants.....54
 - A. La communauté villageoise.....54
 - 1. Des communautés rurales non encore structurées.....54
 - 2. Une société de caste.....55
 - 3. Structuration de l'habitat.....55
 - B. La cellule familiale et l'organisation du travail.....56
 - 1. La famille: unité sociale de production et de consommation.....56
 - 2. L'organisation du travail.....56
- II. La gestion traditionnelle de l'espace.....57
 - A. L'organisation socio-politique de Bindé....57
 - 1. L'exercice du pouvoir politique.....57
 - 2. L'espace et les interdits.....58
 - B. Les régimes fonciers.....58
 - 1. Les systèmes d'attribution.....58
 - a. La succession.....58
 - b. Le don.....58
 - 2. Les droits d'utilisation.....59
 - a. Le droit de propriété.....59
 - b. Le droit d'usage.....59
- III. Les contraintes à l'utilisation rationnelle des ressources.....60
 - A. Le poids des traditions.....60
 - B. L'occupation de l'espace: un préjudice à la nature et à l'homme.....60

1. Des défrichements incontrôlés.....	61
2. Des conflits latents entre les différents groupes sociaux.....	61

CHAPITRE VI. LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

I. L'expérience du Projet U.P.3.....	65
A. Le projet U.P.3.....	65
1. La zone pastorale de Sondré-Est.....	65
2. L'approche des communautés rurales agricoles.....	66
a. La stratégie opérationnelle.....	66
b. Analyse de la démarche.....	67
II. La nouvelle approche de développement intégré et participatif.....	69
A. La Volonté politique.....	69
B. Le P.N.G.T.V.....	70
1. Les objectifs du Programme.....	71
2. La stratégie opérationnelle proposée....	71

**CONCLUSION GENERALE: COMMENT ET SUR QUELLES BASES ORGANISER
LES TERROIRS DE MOUZI ET DE TAMBAONGO...73**

I. L'identification des villages.....	73
II. Le renforcement de l'encadrement technique et la sensibilisation.....	74
III. La réorganisation de l'espace et l'équipement des terroirs.....	75

BIBLIOGRAPHIE.....77

TABLE DES CARTES ET FIGURES.....80

TABLE DES TABLEAUX.....81

TABLE DES SIGLES.....83

ANNEXES.....84

R E S U M E

La migration agricole a été une des solutions que certains paysans du Plateau Central du Burkina Faso ont préconisée face au grave problème de dégradation du potentiel de production en raison de la surexploitation des sols. Aiguisé par des disparités socio-économiques apparues au sein de la paysannerie burkinabé, le flux migratoire spontané s'est orienté vers les << nouvelles terres >> du sud-ouest du pays, particulièrement vers les périmètres aménagés de l'A.V.V. dans la Province de Zoundwéogo.

Cependant la mise en oeuvre des méthodes culturales extensives par les migrants spontanés est préjudiciable à l'environnement; cette situation nécessite des actions concrètes d'organisation et d'encadrement technique de ces << nouvelles communautés rurales >> si l'on veut mettre fin au processus de migration perpétuelle.

Mots clés

Burkina Faso - Province du Zoundwéogo - Périmètre A.V.V.-
Migration spontanée - Dégradation de l'environnement - Organisa-
tion de l'espace.

INTRODUCTION

La dégradation continue de l'environnement et les multiples problèmes relatifs à la satisfaction des besoins primordiaux des populations sont les réalités quotidiennes que vivent les Burkinabé depuis plus d'une décennie. Il s'agit d'un triste constat qui ne peut laisser indifférentes les autorités politiques et administratives, promotrices du développement économique et social du pays. Pour atteindre cet objectif cependant, des moyens et des méthodes doivent être mis en oeuvre pour retrouver les causes, expliquant les échecs des expériences de développement, repenser les stratégies d'intervention dans le milieu rural; d'où la notion, du développement régional intégré.

Mais pour plus d'efficacité, l'intégration à la base, c'est-à-dire à l'échelle du village est nécessaire et indispensable. C'est pourquoi le concept moderne de gestion de terroirs villageois a donc été forgé dans l'optique d'une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

Dans le but aussi de promouvoir le développement du monde rural, il est nécessaire de rappeler que l'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas, depuis sa création en 1974 a entrepris la mise en valeur des zones jadis inhospitalières des dites vallées. L'objectif étant entre autre, de contribuer à résoudre le problème de "surpopulation" que connaît le plateau mossi. Cela s'est traduit par une recolonisation progressive de cet espace libéré de l'onchocercose. Plusieurs paysans recrutés à cet effet ont été installés dans des villages dits "villages A.V.V." C'est le cas à Manga-Est, Kaïbo-Nord et Kaïbo-Sud dans le secteur de la Koulipélé, au Zoundwéogo.

Ces paysans ont bénéficié d'un important soutien de la part de l'A.V.V. Ainsi dans les années 1979-1980, les exploitations A.V.V. étaient relativement performantes, créant une nette distinction entre les paysans A.V.V. et les autres populations environnantes. Parallèlement, méfiance et réticence ayant disparu progressivement dans les sites de recrutement, un vaste mouvement de migration volontaire, spontanée, des paysans se déclenche alors en direction de ces périmètres, perturbant considérablement le programme de mise en valeur de ces zones d'aménagement. Ne pouvant être contenu par l'encadrement, les migrants spontanés investissent alors la brousse voisine où ils essaient de développer des initiatives pour leur production alimentaire.

Mais les méthodes d'exploitation extensive qu'ils utilisent entraînent une dégradation des ressources naturelles dont les conséquences sur l'environnement ne sont plus à démontrer.

Le thème que nous avons choisi de traiter trouve sa justification dans les deux faits essentiels, ci-dessus brièvement décrits et expliqués:

- migration dans la province du Zoundwéogo parce que les deux villages Mouzi et Tambaongo sont nés de la migration spontanée dans les périmètres A.V.V. de Manga-Est et de Kaïbo-Sud,

- organisation de l'espace dans l'optique d'une contribution à la sauvegarde de l'environnement; comme nous l'avons dit, les "spontanés" ayant remis en cause le schéma d'aménagement du secteur de la Koulipélé, posent des problèmes pour la gestion de l'espace.

Il convient cependant de préciser que cette étude s'est faite avec le concours de l'A.V.V, notamment le projet U.P.3 de Manga, d'autant plus qu'elle porte sur sa zone d'intervention de cet organisme et que celui-ci s'intéresse de plus en plus au programme de gestion des terroirs villageois.

Il faut également souligner que l'organisation de l'espace et la mise en application de la réorganisation agraire et foncière reposent sur une connaissance du milieu physique et humain du terroir villageois. Aussi sommes nous en droit de formuler des interrogations:

Quel est alors le cadre naturel de production des "spontanés"?

Quelles activités de production ont-ils entrepris?

Comment l'espace est-il géré, quels problèmes suscite cette gestion?

En définitive, est-il possible d'y entreprendre un développement participatif dans le respect des dispositions prévues par la R.A.F.?

Telles sont les grandes questions que nous désirons élucider dans cette étude dont l'approche méthodologique a comporté deux étapes essentielles:

- la recherche documentaire dont l'objectif a été d'apprécier la manière dont l'étude pouvait être abordée et surtout de nous imprégner des textes institutionnels et juridiques qui sous-tendent l'utilisation des terres du Domaine Foncier National. De nombreux centres de documentation et des services ont été ainsi très utiles pendant cette étape. Il s'agit du CNRST, de la Direction de l'A.V.V., de la cellule du PNGTV, de l'IGB, de la D.A.T. et de l'Université de Ouagadougou. (1)

- La collecte des informations sur le terrain qui nous a d'abord amené à expliquer aux différentes Autorités (administratives et coutumières) le but de l'étude afin de nous assurer d'une part une couverture administrative et d'autre part la collaboration des autorités coutumières. Des entretiens avec les anciens responsables des périmètres aménagés du secteur de la Koulipélé ont été nécessaires pour saisir la portée de la migration spontanée, ses origines, les problèmes posés et les tentatives de solution.

Quant aux enquêtes menées auprès des populations cibles, elles ont été de deux types:

(1) Voir la table des sigles pour la signification des différentes abréviations.

- une enquête auprès des chefs d'exploitation en vue de déterminer la composition des familles, d'évaluer les ressources foncières et animales, d'apprécier les activités économiques et les systèmes de production et enfin de voir si l'action de l'A.V.V. est comprise et appréciée par les migrants spontanés.

Sur un total de 154 familles composées d'agriculteurs et d'éleveurs transhumants, 147 ont été enquêtées, soit une couverture de 95,45%. L'objectif visé était la réalisation d'une enquête exhaustive compte tenu du nombre relativement peu élevé des installations. Mais l'absence de certains chefs de famille a constitué un obstacle.

- une enquête auprès des structures administratives et des autorités coutumières afin de mesurer d'une part les chances d'application concrète des dispositions de la R.A.F. et de cerner d'autre part les aspects sociaux qui régissent la vie des communautés villageoises ou qui affectent l'utilisation du Patrimoine foncier traditionnel.

Nous proposons en annexe l'ensemble des fiches d'enquêtes et des questionnaires élaborés à cet effet.

Le travail proprement dit comporte trois (3) parties: la première étudie le cadre naturel, la seconde analyse le milieu humain et les activités de production, la troisième fait le point sur la gestion traditionnelle de l'espace et les stratégies de développement notamment l'expérience du Projet U.P.3 et la nouvelle approche du développement intégré par le P.N.G.T.V.

La conclusion générale porte sur les bases d'une restructuration de l'espace des migrants spontanés en vue d'une gestion rationnelle des ressources de leur terroir.

P R E M I E R E P A R T I E

C A R A C T E R I S T I Q U E S P H Y S I Q U E S D U M I L L I E U

CARTE N° 1

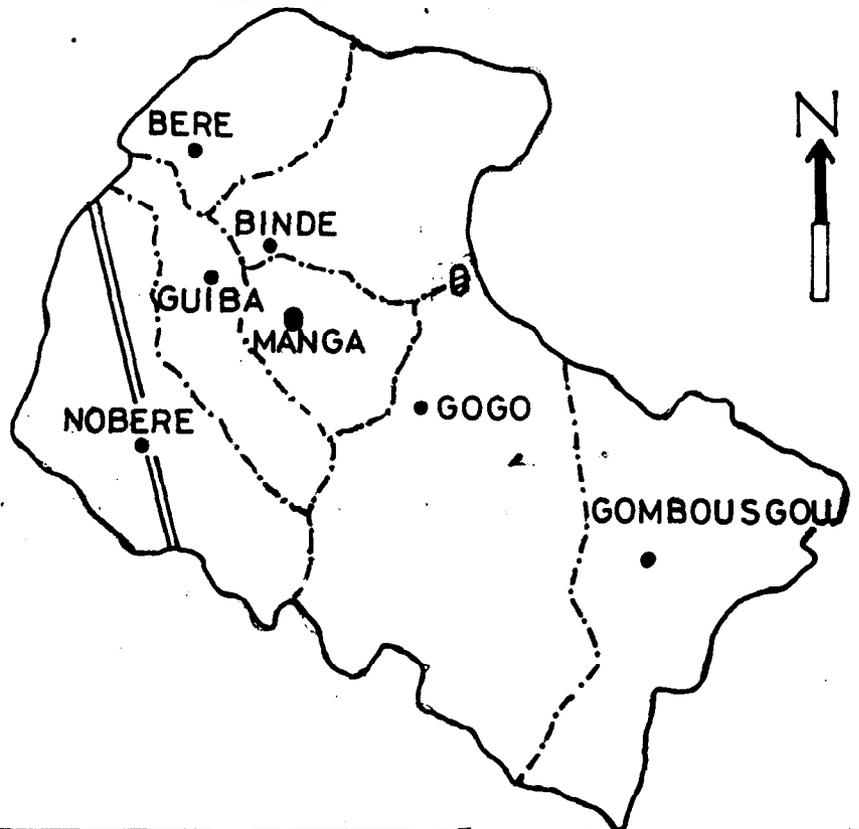
CARTE ADMINISTRATIVE
DU
BURKINA FASO



LOCALISATION DE LA ZONE
D ETUDE

LEGENDE

- ⊖ Zone d'étude
- Chef lieu de Province
- Chef lieu de Département
- Limite départementale
- ==== R.N.



BELEMSIGRI. 2

Nous disions tantôt que l'organisation de l'espace et la mise en application de la réorganisation agraire et foncière reposent sur la connaissance du milieu humain et physique des terroirs. Aussi l'objectif dans cette partie de notre étude n'est pas seulement de présenter un cadre naturel en tant que tel, mais aussi comme support essentiel des activités du monde rural.

CHAPITRE I. LES CONDITIONS CLIMATIQUES.

La Province du Zoundwéogo est située entre les 11^e et 12^e degré de latitude Nord et 0°-5 et 1°-5 longitude Ouest. Elle appartient à un climat de type nord-soudanien ainsi que l'indique la carte n° 2.

Le balancement saisonnier du front intertropical (F.I.T.) commandé par les hautes pressions subsahariennes et océaniques détermine les caractéristiques climatiques de la zone. Deux grandes saisons se succèdent: une saison sèche de Novembre à Avril et une saison pluvieuse de Mai - Juin à Octobre. Pour mieux comprendre ces saisons, il convient d'analyser certains éléments du climat tels que la température, l'humidité de l'air et la pluviométrie consignés dans le tableau No.1.

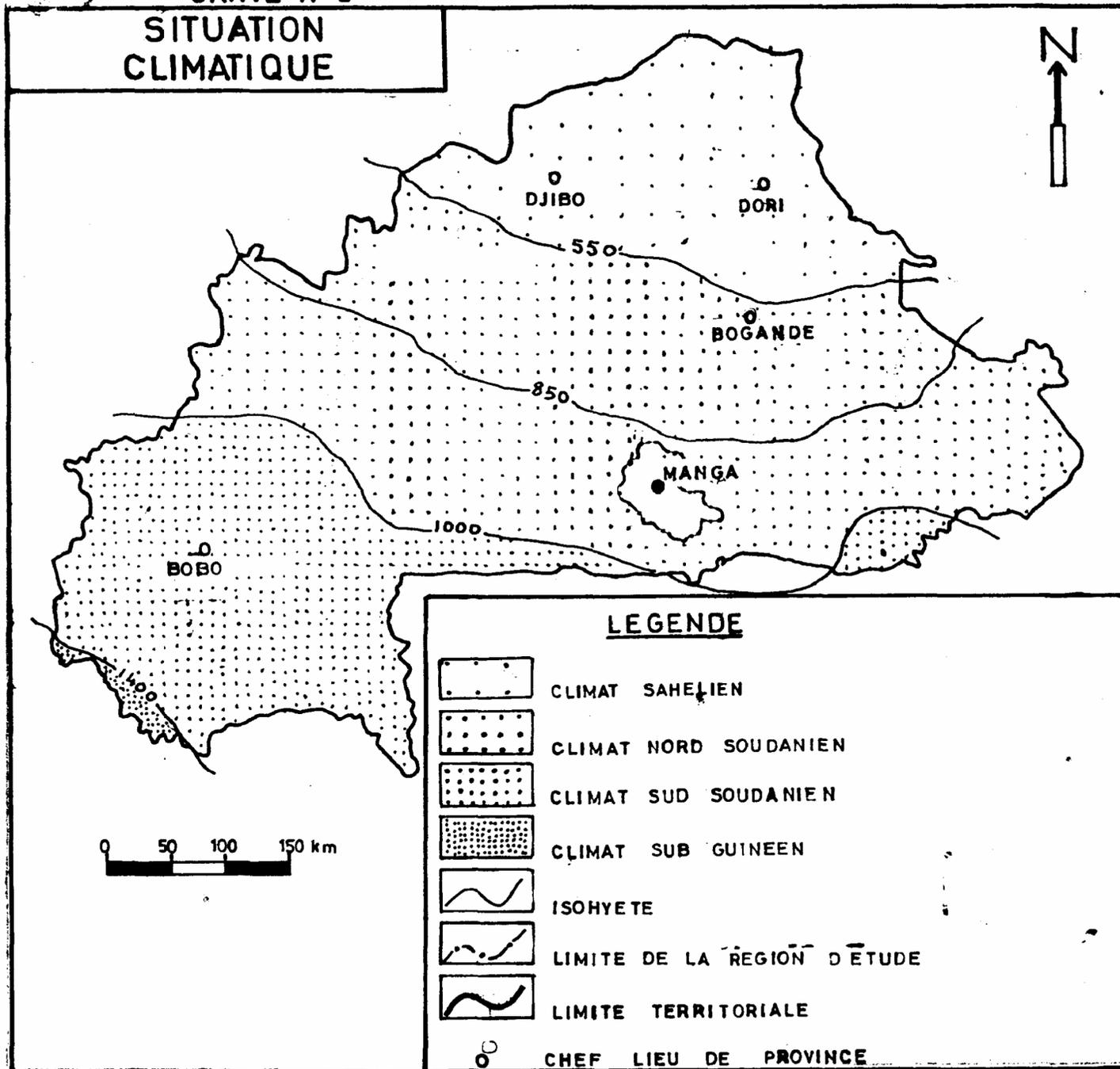
I. Les données pluviométriques.

Les précipitations étant des facteurs essentiels de caractérisation d'un climat, nous nous proposons dans cette partie d'analyser les variations interannuelles et les répartitions mensuelles des hauteurs d'eau dans la zone concernée.

A. Les variations interannuelles.

La Province du Zoundwéogo connaît naturellement deux saisons. Pendant l'hivernage elle reçoit en moyenne plus de 800 mm de pluie. Mais ces précipitations se caractérisent par des variations tant dans l'espace que dans le temps. Le suivi pluviométrique de la station de Manga (11° 40 N et 01° 04 W) réalisé de 1949 à 1973 montre que l'ensemble de cette zone était comprise entre les isohyètes 900mm au Nord et 1000mm au Sud (MONIOD, F et all, 1977) et que la moyenne annuelle était de 921mm comme en témoigne le tableau n° 2 ci-dessous.

CARTE N° 2
SITUATION
CLIMATIQUE



12

Tableau N° 1 - Données climatiques.

	Température moyenne 1982-1986 (degré C)	Humidité relative moyenne 1982-1986 (%)	Pluvio- métrie moyenne 1973-1982 (mm)	Coefficient de reparti- tion pluvio- métrique (%)
Janvier	25° 52	21,20	-	-
Février	28° 85	23,8	0,14	tr
Mars	31° 30	34,9	2,73	tr
Avril	32° 17	50,8	32,67	4
Mai	30° 10	61,7	83,21	10
Juin	27° 7	70,3	93,16	11
Juillet	26° 35	81	175,9	21
Août	26° 00	80	245,21	29
Septembre	26° 20	78,7	140,44	17
Octobre	27° 9	63,7	67,2	8
Novembre	27° 75	44,3	-	-
Décembre	25° 35	26	0,04	-
Moyenne annuelle	27° 93		840,7	

Source: Météorologie Nationale

Tableau N° 2: Moyennes pluviométriques et coefficients de répartition en 25 ans (1949-1973)

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne annuelle (mm)
Paramètres													
Moyennes mensuelles (mm)	1,0	3,8	13,6	35,7	87,4	115,7	179,8	263	175,6	38,3	5,4	1,6	921
Coefficient de répartition (%)	0,1	0,4	1	3	9	13	20	29	19	4	0,6	0,2	

Source: MNIOD, F, 1977.

Mais le tableau des variations interannuelles de 1973 à 1982 indique quelques modifications. En effet la moyenne de cette période est de 840,7mm avec un nombre moyen de 57 jours de pluie. (confère Tableau n°3 et figure n°1).

Tableau N° 3: Variation interannuelle des précipitations et indice d'agressivité climatique-I.A.C.-(1973-1982).

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Moyenne annuelle
Total annuel (mm)	777,1	1038,2	709,2	868,7	688,2	774,9	932,8	976,4	819,2	822,5	840,7
Nombre de jour	58	78	58	50	48	51	62	60	55	51	57
I.A.C.	88,5	100,4	89,3	53,7	54,6	39,5	87,7	97,2	83,4	98	79,2

Source: Météorologie Nationale.

L'indice de variabilité donnée par la formule:

$$Iv = \frac{\text{maximum annuel}}{\text{minimum annuel}}$$
 (prenant en compte 1038,2mm pour l'année 1974 et 688,2mm pour 1977) est de 1,5. Cet indice est sans doute faible par rapport à celui des régions septentrionales du pays qui est souvent supérieur à 1,80 (LANKOANDE, A 1989).

B. Le bilan hydrique.

Les précipitations à Mouzi et à Tambaongo se concentrent généralement sur 5 à 6 mois. Mais sont-elles bénéfiques pour l'agriculture? La question posée ici porte sur la notion de mois

biologiquement secs ou humides qui peuvent être déterminés en utilisant plusieurs méthodes.

La méthode de Franquin se base sur la pluviométrie et l'évapotranspiration potentielle (E.T.P.). Elle permet de définir "la durée moyenne de la période végétative et sa position relative dans l'année". Celle-ci est fiable mais le manque de données sur l'E.T.P. dans notre zone d'étude ne permet pas de l'appliquer.

Nous tenterons d'appliquer l'indice pluviométrique de Bagnouls et de Gaussen et celui de Morral. Pour les deux premiers, un mois est humide si $P > 2T$ où

P = pluviométrie du mois considéré.
T = température moyenne annuelle.

Pour Morral un mois est sec si $P > \frac{T^2}{20} + T + 10$ et humide, si

$P > \frac{T^2}{10} + T + 20$. Ces deux conceptions sont simples d'application

mais elles présentent l'énorme inconvénient d'être parfois contradictoires.

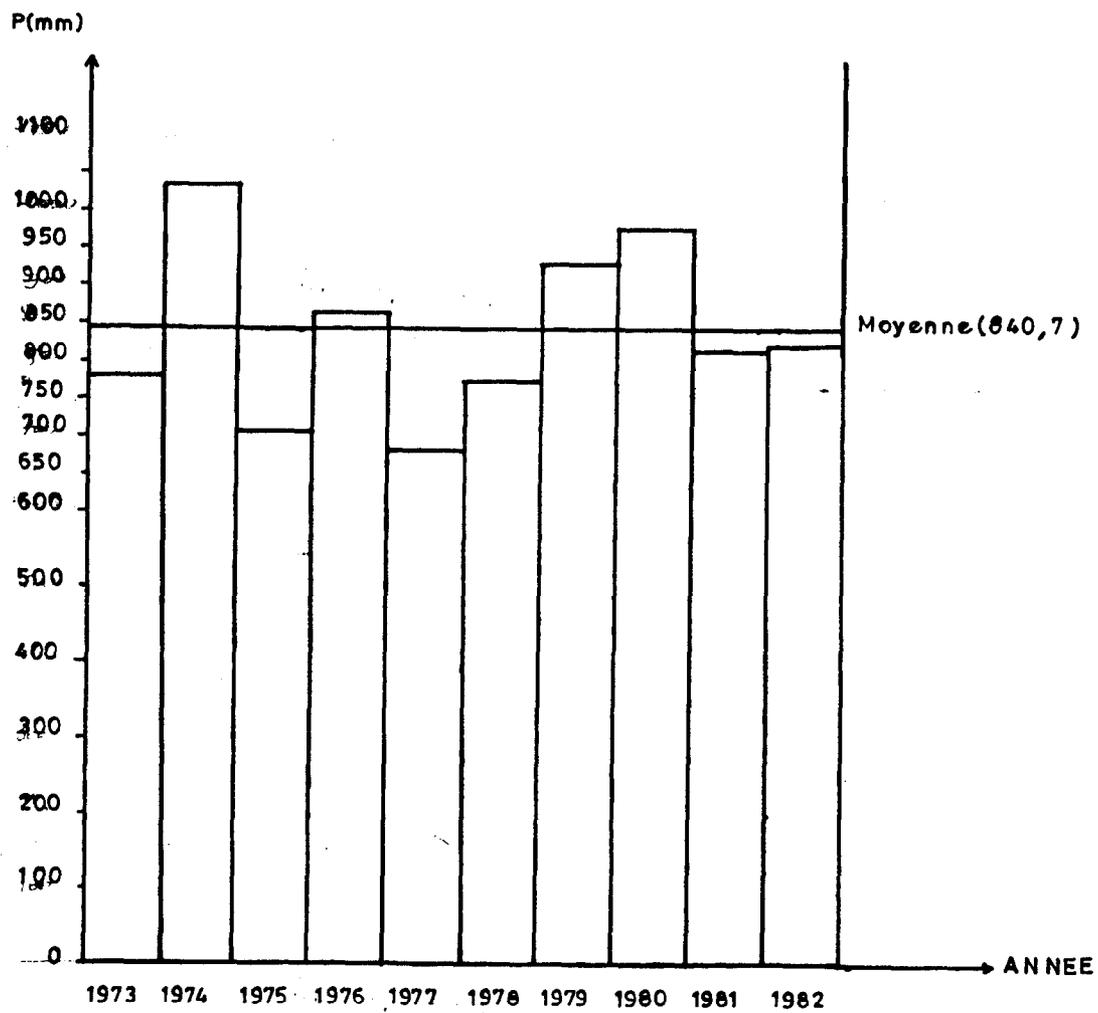
Il ressort néanmoins que, sur une période de 10 ans dans notre zone d'étude, le mois de Mai est très souvent un mois hydrologiquement sec. C'est dire qu'il serait hasardeux pour les paysans de semer durant cette période d'autant plus que la première décade de Juin connaît souvent une pluviométrie déficitaire. L'accroissement des pluies est plus important en Juillet; il l'est davantage au mois d'Août où les précipitations sont plus importantes et s'étalent sur un nombre de jour plus élevé, comme l'indiquent la figure n°2 et le tableau N°4.

En définitive, dans le Zoundwéogo, les mois de Juin (2^e et surtout 3^e décade), juillet, août et septembre sont très humides et favorables à l'agriculture. Leurs coefficients de répartition sont respectivement de 11%, 21%, 29% et 17% (cf tableau N°1). Le mois d'octobre connaît souvent une chute brutale; le relevé pluviométrique de Kaibo-Sud en 1987 en témoigne (tableau N°4). Néanmoins, les plantes peuvent atteindre leur maturité sans difficulté, exception faite de cas extrême de déficit notoire en fin de campagne. Les paysans peuvent ainsi cultiver des plantes à cycle végétatif court (haricot, millet, sésame...) et/ou des plantes à cycle long (sorgho, mil, maïs et coton surtout).

II. La température et l'hygrométrie.

Les stations de la région de Manga ne disposant pas de données sur ces deux éléments, nous avons jugé nécessaire de traiter celles de la station de Pô, localité située à environ 50 km plus au sud dans la même zone nord-soudanienne et subissant à quelques nuances près, les mêmes conditions climatiques que la région du Zoundwéogo.

Figure n° 1
HISTOGRAMME DE LA PLUVIOMETRIE A MANGA
DE 1973 A 1982



Source : Météorologie Nationale

A. Des températures constantes et élevées.

Les données thermiques sur 5 années d'observation (1982-1986) révèlent de très faibles variations interannuelles et des valeurs mensuelles relativement constantes mais élevées.

Tableau n°4: Pluviométrie de Kaïbo-Sud 1987

mois jours	J	F	M	A	M	Jn	Jt	A	S	O	N	D
1						3,0		2,6				
2							6,8					
3							8,2	61,0		3,3		
4						9,0			14,0			
5												
6						2,0						
7							15,0	21,0		1,8		
8												
9									24,0			
10												
11							18,0	18,0				
12							16,0					
13						3,8				3,7		
14								17,0	23,0			
15								13,0				
16							2,9	12,0				
17							2,9	12,0				
18										2,0		
19						8,8						
20						20,0						

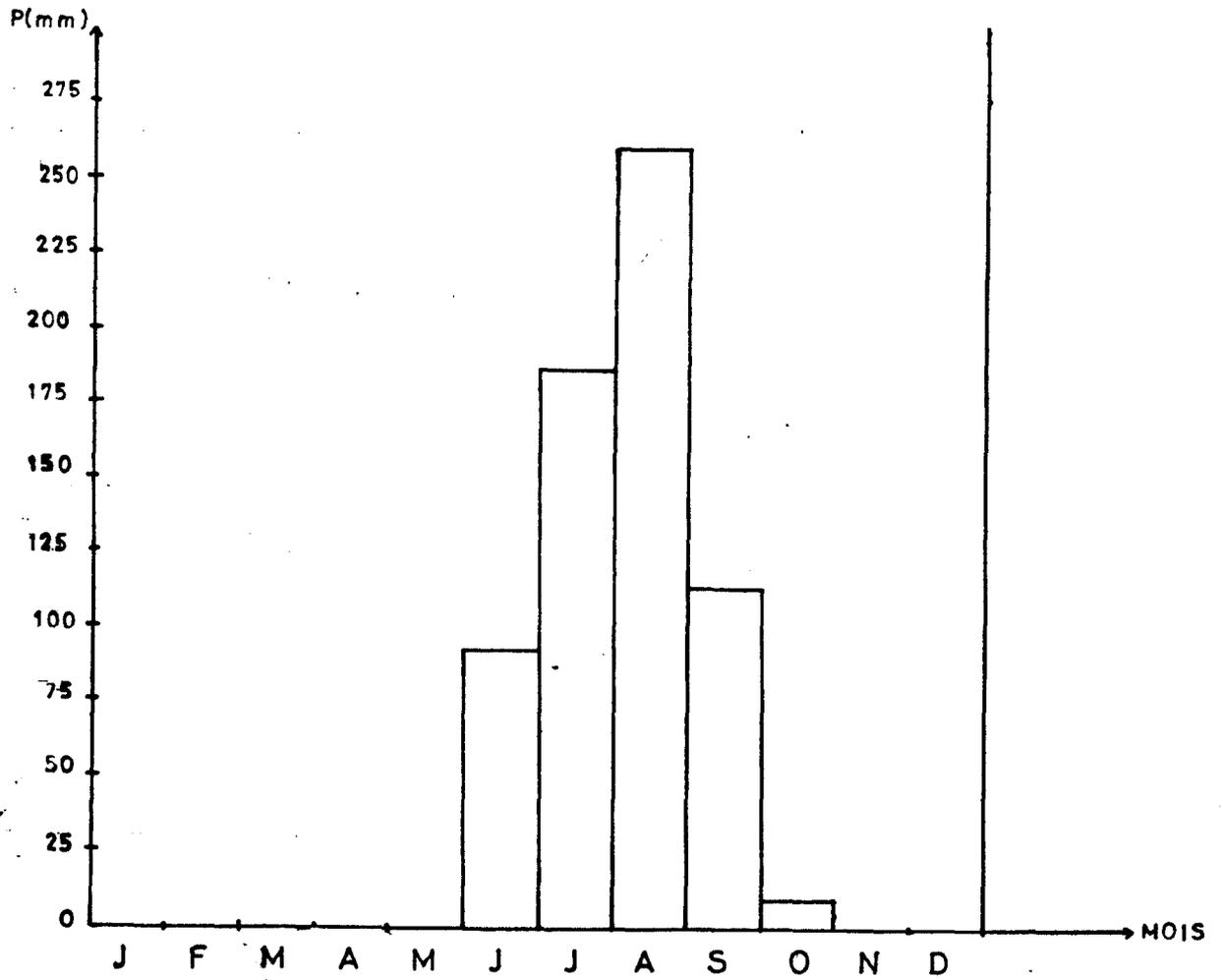
Tableau N°4: Pluviométrie de Kaïbo - Sud 1987.(suite)

mois jours	J	F	M	A	M	Jn	Jt	At	S	O	N	D
21							0,6		21,0			
22								3,1	3,1			
23								32,0	18,1			
24												
25								44,0				
26							18,0					
27						4,9		0,2	10,0			
28							19,0					
29						38,0						
30												
31							80,0	25,0				
total						89,5	186,5	260,9	113,1	10,8		
nb de jours						8	11	13	7	4		
T ann.						89,5	276	536,9	650	660,8		
N/J com.						8	19	32	39	43		

source: Relevé pluviométrique de la station de
Kaïbo - Sud

Figure n°2

HISTOGRAMME DES PRECIPITATIONS MENSUELLES A
KAIBO - SUD EN 1987



Source : Station pluviométrique de
KAIBO - SUD

Tableau N°5: Minima et maxima de Température
en degré celcius (1982-1986)

mois température	J	F	M	A	M	J	J	A	S
maxima	32,8°	35,9°	37,6°	38,04°	35,4°	32,5°	30,8°	30,1°	30,9°
minima	18,2°	21,8°	25°	26,3°	24,8°	22,9°	21,9°	21,7°	21,5°
moyenne mensuelle	25,5°	28,8°	31,3°	32,17°	30,1°	27,7°	26,3°	25,9°	26,2°

mois temperature	O	N	D	moyenne annuelle	amplitudes thermique
maxima	34,2°	35,3°	32,8°	34°	7,9°
minima	21,6°	20,2°	17,9°	22,02°	8,4°
moyenne mensuelle	27,9°	27,7°	25,4°	27,9°	6,8°

source: Météorologie Nationale

Les données thermiques mensuelles se situent entre 25,4° en décembre et 32,17° en avril, donnant une amplitude thermique annuelle de 6,8°C. La moyenne annuelle sur cette période est de 27,9°; elle reflète les conditions thermiques du pays dont la moyenne généralement admise est de 25°C.

B. Des extrêmes thermiques influencés par l'humidité de l'air.

En dernière analyse, les caractéristiques thermiques de cette zone confirment celles de l'ensemble de la zone nord-soudanienne. Au cours de l'année, les températures marquent deux minima et deux maxima.

La première valeur maximale se produit en mars-avril. Elle correspond à la période la plus chaude de l'année et annonce la prochaine saison des pluies. Pendant cette période, l'ensemble de la zone est progressivement envahie par les premières incursions des vents d'ouest chargés d'humidité. Le degré hygrométrique est suffisamment élevé et rend la chaleur difficilement supportable.

Le deuxième maximum qui avoisine la moyenne annuelle (27,9°) se situe au mois d'octobre juste en fin de saison pluvieuse où l'humidité de l'air est encore élevée (63,7%).

Les valeurs minimales de température se produisent en décembre-janvier et en août. Le minimum de décembre-janvier est caractéristique d'une période où l'on enregistre la plus basse température de l'année (25°) et un degré d'humidité relative très faible (23,6%). C'est la période la plus fraîche pendant laquelle souffle un vent sec et desséchant, l'harmattan.

Le minimum du mois d'août s'accompagne par contre d'un fort taux d'humidité dans l'air (80%). Par ailleurs la valeur maximale de l'hygrométrie est proche de la saturation (98,6%). Elle résulte de la forte pluviométrie généralement enregistrée pendant ce mois.

Tableau N°6: Valeurs minimales et maximales de l'humidité de l'air (1982 - 1986)

mois hygro- métrie %	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
maxima	30,8	35,4	55	77	87,4	94	97,4	98,6	98,6	92	69	39
minima	11,6	12,2	14,8	24,6	36	46,6	64,8	61,4	58,8	35,4	19,6	13
moyen ne/an nuelle	21,2	23,8	34,9	50,8	61,7	70,3	81	80	78,7	63,7	44,3	26

source: Météorologie Nationale

Après avoir analysé les données climatiques qui intéressent la zone d'étude, il nous apparaît nécessaire de mesurer leur impact sur le milieu. C'est ce à quoi nous nous appliquerons à travers les indices climatiques.

III. Les indices climatiques.

A. L'indice de Fournier.

Cet indice permet d'évaluer la quantité de matériaux arrachés au sol par l'érosion au cours de la saison des pluies et d'apprécier l'agressivité climatique. Il prend en compte le module pluviométrique annuel et surtout la répartition inégale des précipitations au cours de l'année. Il est défini par la formule

$$If = \frac{p^2}{P}$$
 où p exprime la pluviométrie du mois le plus arrosé et P la hauteur d'eau tombée au cours de l'année.

Si nous considérons les données pluviométriques de Kaïbo-Sud en 1987 (tableau n°4), If vaut 103. En fonction de cet indice, la dégradation spécifique de la zone de Kaïbo-Sud est de 2318,22 T/km²/an. Elle s'obtient à partir de la formule:

$$DS = 27,12 \times If - 475,4$$
 (Tessier, J 1974). où

DS = dégradation spécifique;
If = indice de Fournier.

Elle s'exprime en tonne (T) par km² et par an.

Ces résultats suscitent quelques remarques et des réserves. Ils sont proportionnels au carré du module pluviométrique du mois le plus arrosé et inversement proportionnels au total annuel des précipitations. Ainsi l'érosion du sol sera beaucoup plus importante pendant les années suffisamment arrosées et faible pour les années de faible pluviométrie. Les capacités érosives du climat selon les années mentionnées dans le tableau n°3 sont significatives à cet égard.

Cependant dans leur détermination, la couverture végétale n'est pas prise en compte, alors qu'elle représente un facteur très important dans la protection du sol contre l'érosion hydrique. Or, nous verrons plus loin que le couvert végétal de la zone, loin d'être conservé et protégé se dégrade de plus en plus à la faveur de plusieurs processus. A long terme une faible pluie, par ruissellement, risque de provoquer une érosion spectaculaire du sol indépendamment de l'indice de Fournier.

B. L'indice de drainage de Hénin.

L'indice de Hénin exprime le drainage théorique en hauteur d'eau qui s'infiltré par an dans le sol. Il est donc intéressant de le connaître, car ce sont les eaux d'infiltration qui sont utiles pour l'agriculture.

Cet indice prend en compte la pluviométrie moyenne annuelle (P) et deux coefficients: δ qui est fonction de la température moyenne annuelle (T) et α dont la valeur dépend de la texture du sol. Il est défini par la formule:

$$D = \frac{\alpha \delta p^3}{1 + \alpha \delta p^2} \text{ ou } \delta = \frac{1}{0,15T - 0,13}$$

L'indice de Hénin ainsi formulé donne un drainage théorique des eaux d'infiltration compris entre 0,0673 et 0,2173 m/an pour la dite région.

Ces deux chiffres représentent respectivement le 13e et un peu plus du $\frac{1}{4}$ de la moyenne annuelle de précipitation enregistrée au cours de la décennie 1973-1982 (840,7mm). Le taux d'infiltration est donc très faible. L'aménagement des sites anti-érosifs s'avère alors nécessaire afin de limiter le ruissellement des eaux de pluies au profit de l'infiltration.

En définitive le climat, élément capital dans la dynamique du milieu se caractérise par des précipitations abondantes et peu variables d'une année à l'autre et des températures constantes et élevées. Ces données climatiques ont une influence considérable sur le paysage.

CHAPITRE II. LES ELEMENTS DU PAYSAGE.

Le paysage géographique se présente comme un ensemble de larges croupes aux sommets aplatis. Il correspond à un vaste plateau incliné de l'ouest vers l'est dont l'altitude moyenne atteint 270m. Les éléments physiques du paysage se résument aux unités géomorphologiques, aux sols, au réseau hydrographique et au couvert végétal.

I. Les principales formes du relief.

Trois unités géomorphologiques caractérisent le secteur de la Koulipélé: les affleurements rocheux, un vaste plateau et les vallées.

Les affleurements rocheux sont très nombreux et de très petites dimensions. Ce sont en général des buttes tabulaires correspondant à des affleurements granitiques et des pointements de filons de quartz. Ces formes tabulaires se localisent surtout au sud des périmètres de Kaïbo.

En dehors de ces rares sommets, la plus grande partie de la zone est occupée par un vaste plateau. Celui-ci présente un modelé général plat ou faiblement ondulé, d'une altitude moyenne de 270m environ. Il constitue "le moyen glacis ou surface fonctionnelle" (Guiobez, S 1977) où se déroulent les activités agricoles et pastorales.

Le plateau est entaillé par une multitude de vallées, de faible ampleur dont la plus importante est celle de la Koulipélé qui est plus large en aval qu'en amont. Cette vallée présente un tracé sinueux, des versants dissymétriques et un fond d'ensemble très plat. Ailleurs il serait plus commode de parler de vallons, car elles se résument souvent au tracé des cours d'eau. Néanmoins, lorsque, cela est possible, ces étroites bandes de terre sont exploitées par les paysans pour l'agriculture.

En résumé, le relief de la région est plat avec de longues pentes très faibles, aboutissant à des bas-fonds à peine perceptibles. L'aspect général est celui d'un plateau enserré par de nombreuses vallées très étroites.

II. Les grands types de sol.

N'ayant pu effectuer des analyses d'échantillons, nous ne pouvons présenter une typologie exacte des sols. L'étude qui suit s'inspire des travaux de Tessier, J (1974; 1975) et de Guiobez, S (1977).

Le Zoundwèogo, en général et le secteur de la Koulipélé en particulier se caractérise par une diversité de sols. Les unités pédologiques pures étant très rares, ces sols peuvent être regroupés en 5 grandes catégories:

- les formations superficielles ou sols peu évolués;
- les sols ferrugineux;
- les sols bruns eutrophes;
- les vertisols;
- les sols hydromorphes;

A. Les sols peu évolués.

Les formations superficielles de la zone de Kaïbo sont de nature très diverse suivant les sites géologiques.

Les sols peu évolués sur granito-gneiss, à granulométrie grossière, sont constitués de sable grossier, de gravillons ferrugineux et de cailloux de quartz. Ils se développent en général sur les sommets des interfluves.

Les sols peu évolués sur schistes s'étendent sur les substratum schisteux dépourvus de végétation. Ils se caractérisent par un recouvrement fin de texture variable. Les fragments de schistes sont englobés dans une matrice sablo-limoneuse, sablo-argileuse ou argilo-sableuse.

On peut classer dans la même catégorie les sols peu évolués d'apport colluvial, peu épais reposant sur un substratum imperméable. Ces sols peu évolués d'érosion sont le résultat de la dynamique érosive sur les formations superficielles.

Toutes ces formations se caractérisent par un horizon humifère très pauvre et peu épais reposant directement sur la roche mère. Leur topographie est favorable à l'érosion différentielle qui enlève les particules fines abandonnant sur place les matériaux grossiers. Ces sols ne présentent presque pas d'intérêt pour l'activité culturale.

B. Les sols ferrugineux

Il existe une très grande diversité de sols ferrugineux tropicaux. Mais dans la zone concernée, ce sont les sols ferrugineux lessivés à concrétions et les sols ferrugineux hydromorphes qui sont représentés.

Les sols ferrugineux lessivés à concrétions se développent sur les versants des granito-gneiss et des grès sédimentaires sablo-argileux. Ils sont riches en gravillons ferrugineux ennoyés dans du sable en surface mais baignant dans une matrice argilo-sableuse en profondeur. Ils ont une faible teneur en matière organique et en argile et une mauvaise stabilité structurale.

Les eaux de pluie provoquent sur ces sols un galçage en surface favorable au ruissellement en nappe. Par conséquent ils subissent un décapage pelliculaire souvent important.

Les sols ferrugineux hydromorphes se forment sur des matériaux de schistes argileux vertiques dans les bas-fonds où le modelé est extrêmement aplani. Ces sols ont une faible perméabilité, caractéristique propre aux matériaux argileux à fraction sableuse très fine.

La teneur en matière organique est assez élevée dans l'horizon de surface, mais faible en profondeur par suite d'une minéralisation rapide de celle-ci. Ce sont des sols stables, très épais et peu dégradés en raison de la présence du couvert végétal. Mais lorsque la capacité érosive des eaux de ruissellement est très forte, l'horizon de surface devient pauvre. L'alternance d'humectation et de dessiccation provoque la formation de concrétions; ils sont alors soumis à un processus de dégradation et leur mise en valeur est très limitée.

C. Les sols bruns eutrophes.

Ils sont très riches en minéraux altérables. Leur profil pédologique est très variable suivant le site de pédogénèse. On peut distinguer les sols bruns eutrophes peu évolués, modaux, hydromorphes ou vertiques. Ces sols ont une couverture végétale bien fournie qui les protège contre les processus d'érosion.

Leurs propriétés physiques et chimiques sont assez bonnes: teneur moyenne en matière organique, riches en bases, bonne capacité d'échange, assez forte teneur en argile montmorillonitique. Toute opération de mise en valeur devrait respecter cet équilibre.

D. Les vertisols

Les vertisols sont très répandus dans la zone de Kaïbo. Ils se caractérisent par une forte structuration en micro-relief et se signalent par la présence en surface d'un réseau de fentes plus ou moins marquées. Ce sont des sols à profil peu différencié caractérisé par une forte capacité d'absorption et un drainage interne très réduit. Cette situation est le résultat d'une dynamique interne due à la présence d'une forte teneur en argile gonflante, la montmorillonite. Son volume varie en fonction de l'alternance d'engorgement et de dessiccation. Ces sols sont lourds et difficiles à travailler.

E. Les sols hydromorphes.

Les sols hydromorphes occupent les grands bas-fonds où en général l'hydromorphie temporaire provoque la formation de sol à pseudo-gley. Leur mise en valeur est fortement handicapée par l'engorgement permanent pendant la saison des pluies.

III. Le réseau hydrographique.

Le réseau hydrographique de la zone s'organise en fonction du système d'alimentation en eau pluviale du Nakambé (ex Volta blanche). Ce réseau constitue un maillon important du bassin versant de ce fleuve au niveau de la Province du Zoundwéogo. La Koulipélé en est un des principaux affluents. Elle collecte et draine vers le Nakambé les eaux provenant d'une multitude de rivières. Cet affluent reçoit entre autres, sur la rive gauche les eaux de la rivière Wobogo à la hauteur du village V4 de Kaïbo-sud et sur la rive droite la rivière Gopinga à la hauteur du village V2 (Kaïbo-sud). Une autre rivière non moins importante sert de limite entre le V2 et le terroir de Tambaongo.

Dans l'ensemble, le réseau hydrographique est dense. Il est constitué d'une multitude de ruisseaux et de rivières fonctionnels pendant une partie de l'année; ce sont des cours d'eau temporaires qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la vie des communautés villageoises. Ils sont d'abord une source d'approvisionnement en eau de boisson des populations, en particulier des migrants spontanés de Mouzi et de Tambaongo. Selon les paysans, la Koulipélé est un des critères de localisation de ces deux terroirs.

Les cours d'eau modèlent en outre le paysage par la présence des vallées, marquées par une trace de végétation plus ou moins dense qui contraste avec les formations végétales avoisinantes.

IV. Le couvert végétal.

Deux formations principales caractérisent le couvert végétal: la savane arbustive et les formations ripicoles.

A. Une savane arbustive dégradée.

Le couvert végétal des terroirs de Mouzi et de Tambaongo correspond à une savane arbustive constituée essentiellement d'épineux. Reconstituée sur de très anciennes jachères, cette savane est très dégradée et présente par endroit des buissons comportant des espèces ligneuses. Les espèces dominantes sont *Ziziphus mauritiana*, *Acacia Seyal*, *Acacia gourmensis*, *Piliostigma tonningei* et *mespiliformis*, *Caparis corimboso* etc... On rencontre également d'autres espèces de la strate supérieure telles que *Balanites aegyptiaca*, *Acacia nilotica*, *Tamarindus indica* etc....

Pendant la saison des pluies la strate herbacée est très dense; elle est constituée de plantes vivaces et annuelles comme *Loudetia togoensis*, *Vetiveria SP*, *Pennisetum cenchroïde*, *Andropogon gayanus*, *Impérata cylindrica* etc... Cette couverture herbacée protège les sols contre les agressions morphoclimatiques. Malheureusement elle est continuellement dévastée par les feux de brousse pendant la saison sèche, laissant un paysage squelettique où apparaissent des étendues de sols nus.

A proximité des zones d'installation des migrants la dégradation est plus importante. On a à faire à un paysage humanisé où dominent des espèces utiles à l'homme: *Parkia biglobosa*, *Butyrospermum parkii*, *Bombax costatum*, *Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Lannea microcarpa* etc... Soulignons néanmoins que cette sélection est plus limitée que celle des zones d'occupation ancienne des autochtones.

B. Les formations ripicoles.

Les formations ripicoles ne sont pas très répandues. Elles se localisent le long des cours d'eau particulièrement aux abords de la Koulipélé et tranchent nettement avec la savane voisine par la taille des arbres. Ces formations se composent d'espèces ligneuses hautes formant par endroit de véritables forêts-galeries où dominent *Kaya senegalensis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Mitragina inermis*, *Guiera senegalensis* etc....

Enfin, Mouzi et Tambaongo correspondent à une région de plateau où une pluviométrie assez abondante permet le développement d'une végétation relativement dense (mais actuellement en dégradation) et offre de meilleures conditions pour l'activité agricole. Des quantités importantes d'eau sont drainées par un chevelu hydrographique marqué dans le paysage par des vallées faiblement encaissées.

C'est dans ce cadre naturel ainsi présenté que les "spontanés" de Mouzi et de Tambaongo ont trouvé refuge à la suite d'un phénomène migratoire. Mais quelles sont les raisons de cette migration? D'où viennent les populations concernées par ce phénomène? Comment organisent-elles la production? Autant d'interrogations auxquelles nous tenterons de répondre dans la deuxième partie de notre travail.

DEUXIEME PARTIE

LE MILIEU HUMAIN ET LES ACTIVITES DE PRODUCTIONS

CHAPITRE III. LE MILIEU HUMAIN.

Mouzi et Tambaongo sont deux villages voisins, qui dépendent de deux départements différents. Le premier relève de l'autorité administrative du département de Gogo et le second de celle du département de Bindé. La rivière Koulipélé constitue la frontière naturelle entre les deux villages (carte N°3).

Mouzi est limité au nord par Tambaongo au sud et à l'ouest par les villages V1, V3 et V4 de Manga-Est, et à l'Est par les terroirs de Koopelin et de Nagrègré.

Quant à Tambaongo, il est bordé au sud par Mouzi, au nord, au nord-ouest et à l'ouest par les villages V5, V6 et V2 de Kaïbo-Sud, et à l'Est par la province du Boulgou.

Ces terroirs couvrent respectivement une superficie d'environ 12,5km² et 8km². Ils ont un peuplement composé en majorité de migrants Mossi, ayant une forte tradition animiste. Mais on retrouve dans le village de Mouzi un peuplement relativement important de pasteurs transhumants.

I. Les mouvements de population.

Le secteur de la Koulipélé (Province du Zoundwéogo) est une zone d'accueil des migrations internes. Il convient cependant de distinguer la migration spontanée, agricole de celle des pasteurs nomades.

A. La transhumance et la migration agricole

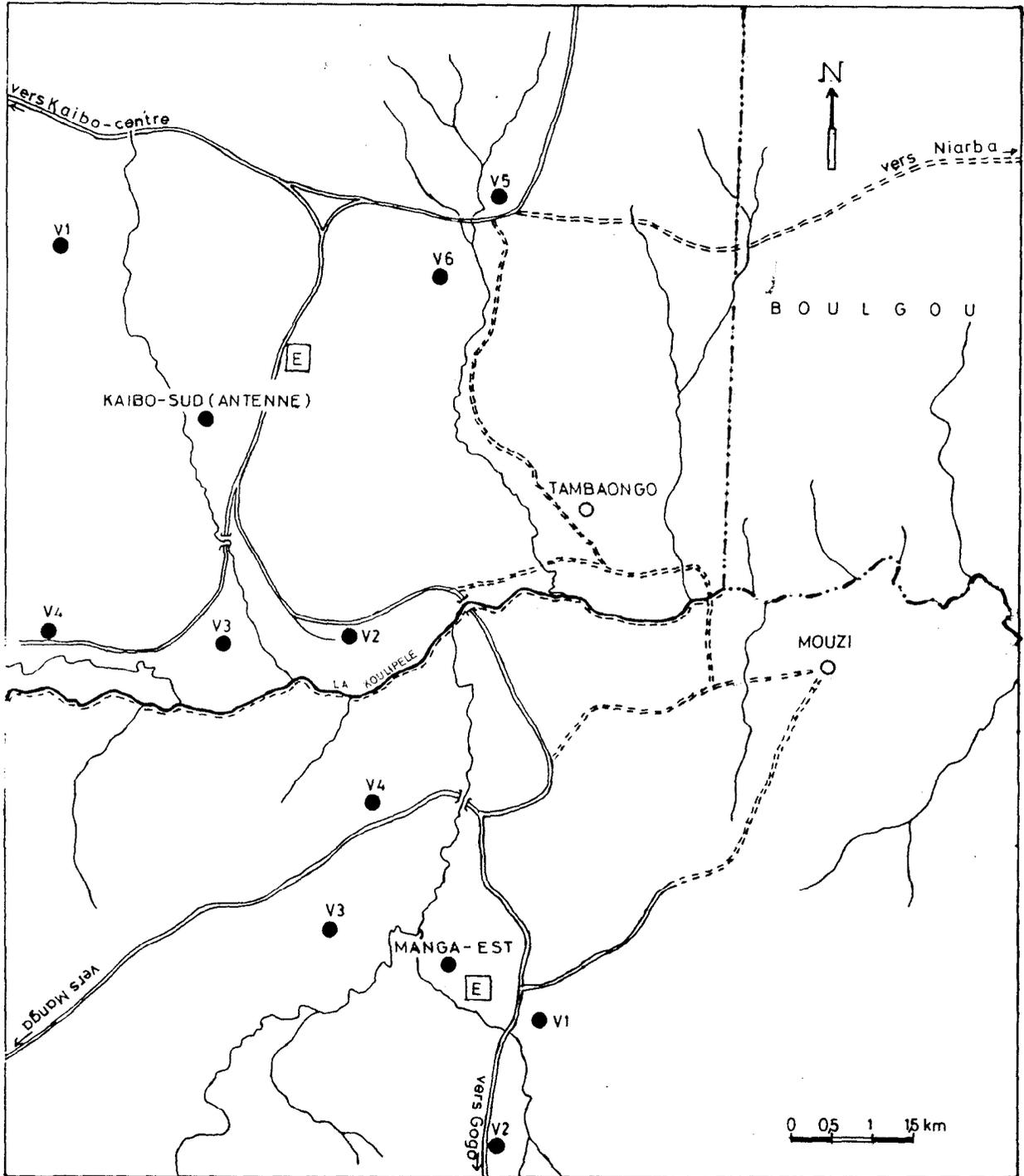
L'incursion des pasteurs transhumants du nord, dans cette zone est relativement ancienne. Pour la majorité des Peuls, leur installation remonte dans les années 1972-1973. La raison fondamentale évoquée est la baisse excessive des disponibilités en pâturages et en eau des zones septentrionales et du plateau mossi.

Quant à la migration agricole spontanée en direction des périmètres du secteur de la Koulipélé, elle se déclenche vers 1980. Tous les paysans sont unanimes et reconnaissent que la principale motivation est le problème alimentaire. Mais il faut y voir d'une part que la pression foncière due à la "surpopulation" que connaît le plateau mossi a entraîné une surexploitation des terres devenues improductives, et que d'autre part, les incertitudes pluviométriques ont rendu la production végétale très aléatoire.

Ainsi, confrontés à des problèmes de survie, le Zoundwéogo a été choisi par les migrants pour repartir sur de nouvelles bases. Mais le choix du Zoundwéogo n'est pas le fait du hasard d'autant plus que la majorité des migrants spontanés ont des parents exploitants dans les périmètres A.V.V. Les villages V5 et V6 de Kaïbo-sud ainsi que celui du V2 de Manga-est sont pour l'essentiel habités par les colons originaires du Sanmatenga, zone de départ de ces populations (nous y reviendrons).

BLOCS AMENAGES DE KAIBO-SUD ET DE MANGA-EST

ZONE DE MIGRATION SPONTANEE



LEGENDE

- | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| ● V1 Village A.V.V | ==== Route principale | ~ Cours d'eau principal |
| ○ Village de migrants spontanés | - - - - Piste | - - - - Cours d'eau secondaire |
| □ E Ecole | - - - - Limite de bloc | ≡≡ Pont |
| | - - - - Limite de province | |

De ce point de vue, la migration spontanée est étroitement liée à l'amélioration du niveau de vie des exploitants A.V.V. Sans être installés par cet organisme d'aménagement, Tambaongo est appelé V7 de Kaïbo-sud et Mouzi V5 de Manga-Est (Kaïbo-sud comporte 6 villages installés tandis que Manga-Est n'en compte que 4, tel qu'il ressort sur la carte n°3). Ceci révèle l'espoir que ces paysans nourrissent d'être intégrés dans le système d'exploitation mis en place par l'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas.

B. Les vagues de peuplement et les problèmes d'installation.

Le peuplement de la zone d'accueil des migrants s'est fait sans interruption. Néanmoins, deux vagues de migration peuvent être distinguées.

Le premier flux migratoire, assez important couvre la période de 1980 à 1982: 52,22% des chefs d'exploitation de Tambaongo se sont installés pendant cette période, contre 33,33% à Mouzi. Il trouve sa justification directe dans les disparités sociales dues à l'amélioration des conditions économiques et sociales des paysans A.V.V.(2). Selon le responsable du secteur à l'époque "cette vague d'arrivée a été très massive".

La deuxième vague intervient après la sécheresse des années 1983-1984. Ainsi de 1984 à nos jours, de nouvelles installations se poursuivent.

La carte des flux migratoires (carte N°4) et le tableau N°7 ci-dessous montrent que la grande majorité des migrants spontanés sont ressortissants du Sanmatenga (76,29%). Cette Province est suivie de loin par le Ganzourgou (7,64%), le Bam (6,55%), le Namentenga, le Zoundwéogo, le Yatenga et enfin le Passoré.

Tableau N°7: Répartition des populations migrantes par région d'origine.

Province d'origine	Sanmatenga	Ganzourgou	Bam	Namentenga
pourcentage	76,29	7,64	6,55	3,47

Province d'origine	Zoundwéogo	Yatenga	Passoré
pourcentage	3,28	2,08	0,29

(2) L'amélioration des conditions de vie a été possible grâce aux contraintes foncières et au système de production imposés aux paysans A.V.V.

Parvenus au terme de leur exode, les migrants sont d'abord accueillis par leurs parents installés au compte de l'A.V.V. et ensemble ils travaillent les soles de cultures mises à leur disposition. Mais après une année d'activité, la conséquence immédiate est l'occupation anarchique des zones prévues pour l'ouverture de nouvelles soles. En effet, d'après les responsables des périmètres aménagés de l'époque, l'affluence a été telle qu'"une exploitation pouvait facilement passer du simple au double"(3) en fonction de la classification des exploitations qui tenait compte du nombre d'actifs; d'où la nécessité pour les paysans A.V.V. d'agrandir les surfaces.

Dès lors, les responsables du secteur se trouvent acculés. Comment contenir ce phénomène afin de garantir le régime des terres A.V.V.? Comment éviter la dégradation du potentiel de mise en valeur? Compte tenu de l'ampleur du mouvement migratoire, aucune solution immédiate visant l'intégration des "spontanés" n'est possible. C'est alors que des zones d'installation provisoire furent déterminées en attendant de leur trouver une solution adéquate. Il était urgent de canaliser ce monde par un encadrement léger pour éviter la dégradation en perspective.

Les premières installations datent de 1981 pour les deux villages et concernent des migrants permanents qui disposent sur place d'unités de résidence, de production et de consommation.

En ce qui concerne les zones de Mouzi et de Tambaongo, elles constituent dans la Province du Zoundwéogo un front pionnier d'occupation anarchique de l'espace.

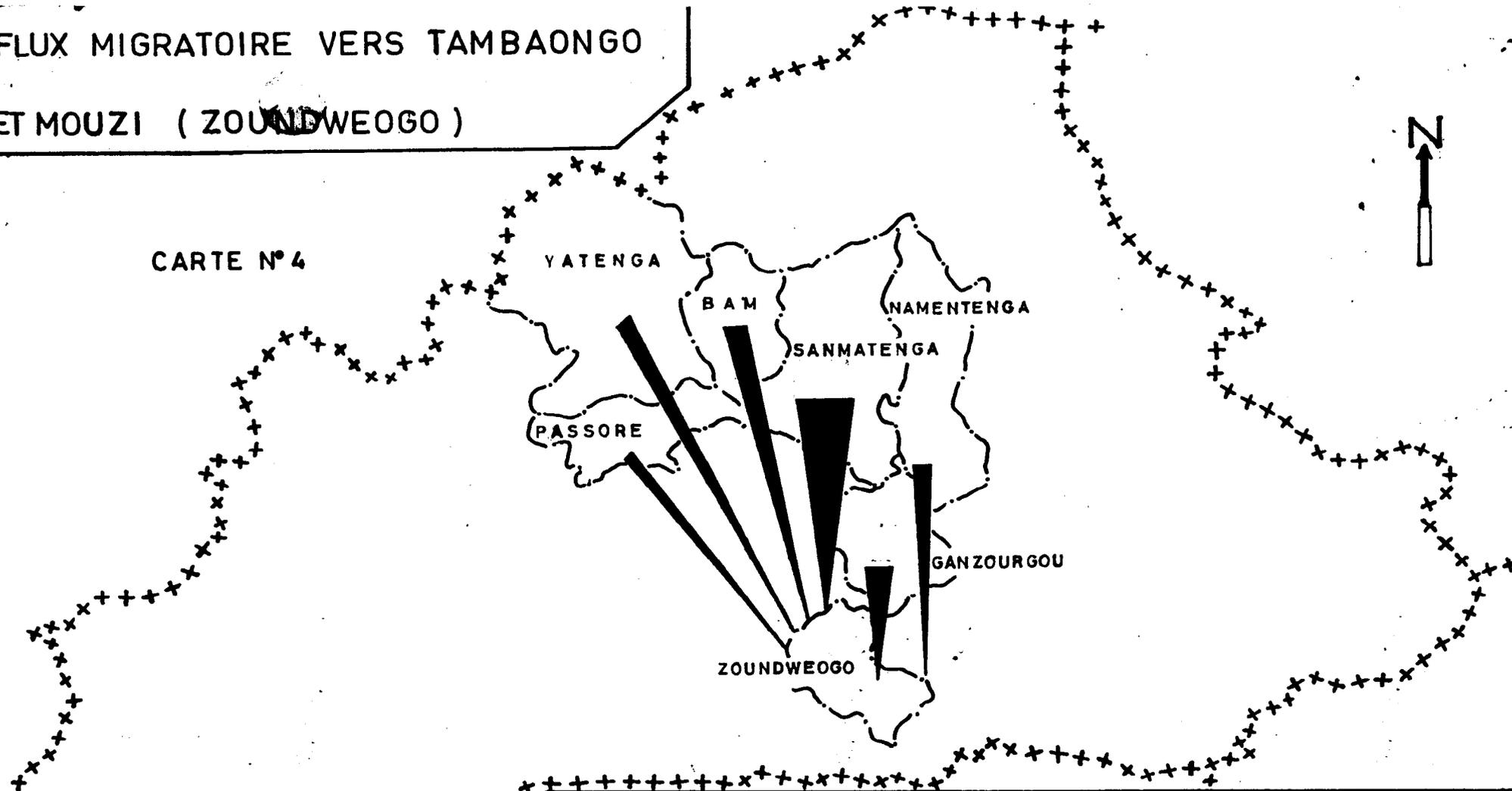
(3) Type d'exploitation A.V.V.; service de Mise en Valeur:

Type simple: exploitations dont l'indice d'activité est compris entre 1,75 et 5,75; ces exploitations disposent d'une superficie totale de 9ha.

Type double: exploitations dont l'indice d'activité est supérieur à 6. Elles disposent d'une superficie totale de 18ha.

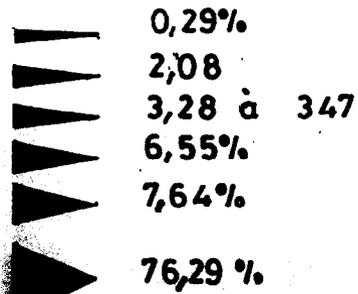
FLUX MIGRATOIRE VERS TAMBAONGO ET MOUZI (ZOUNDWEOGO)

CARTE N° 4

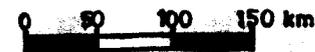
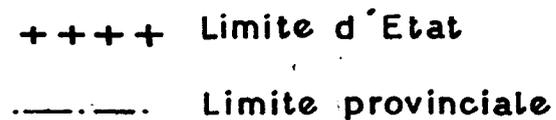


LEGENDE

1° Importance du flux



2° Divers



II. Les effectifs. (4)

Le village de Tambaongo a une population totale d'environ 478 habitants. Rapportés à la superficie, la densité théorique moyenne est d'environ 60 hts/km².

Tableau N°8: Données démographiques.

8.1: Données brutes.

village		Nombre total des concessions	Echantillon enquêté			
			Nombre de concessions	%	Nombre de Ménages	Nombre d'individus récéncés
Tambaongo		43	42	98	53	467
Mou-zi	Migrants spontanés	72	66	92	99	686
	Pasteurs éleveurs	39	39	100	--	541

8.2: Estimation de la population agricole (1989).

village	Moyenne de ménages/concession	Total des ménages	Moyenne d'habitants par concession	Population totale
Tambaongo	1,26	54	11,12	478
Mouzi	1,5	108	10,39	748

8.3: Tableau comparatif des taux de croissance démographique (1985-1989) (5)

village	1985	1989	Taux de croissance %
Tambaongo	400	478	19,5
Mouzi	495	748	51,11

(4) Les détails sur les données démographiques sont consignés dans le tableau N°8.

(5) Les chiffres de 1985 proviennent du recensement général effectué la même année.

En 1985 ce village comptait 400 habitants. Ainsi de 1985 à 1989, le taux de croissance démographique a été de 19,5%.

Le village de Mouzi est relativement plus important. Il compte 1289 habitants et a une densité moyenne de 103 hts/km². Le taux de croissance démographique de la population agricole était de 51,11% pendant la même période (cf tableau N°8.3).

Les deux terroirs sont enclavés, difficiles d'accès surtout en hivernage. Par ailleurs les habitants ne disposent d'aucun point d'eau permanent (puits de forage ou puits busés) ni d'infrastructure éducative. L'éloignement et le nombre élevé d'enfants scolarisables réduisent l'impact des écoles de Kaïbo-Sud et de Manga-Est sur les populations migrantes. Chaque village possède un P.S.P. et on note à Tambaongo l'existence d'un parc de vaccination.

Les villages étant ainsi présentés, il nous appartient maintenant d'approfondir l'analyse démographique. La population agricole résidente est-elle vieille? jeune? Y a-t-il suffisamment d'actifs pour la production? en un mot y a-t-il un déséquilibre démographique au sein de ces populations? Nous tenterons de lever l'équivoque à travers l'analyse des structures démographiques.

III. Les structures démographiques. (6)

Les individus qui composent une population peuvent être caractérisés selon des critères précis: Le sexe, l'âge, les activités professionnelles etc... Nous nous intéresserons à la structure par âge et par sexe.

A. La structure par âge.

Si on tient compte de la classification faite sur le tableau N°9, la population de Tambaongo se compose de 55,26% de jeunes, 42,18% d'adultes (actifs potentiels) et de 2,5% de vieillards. La même décomposition à Mouzi donne respectivement 53,93%, 42,56% et 3,5%.

Tableau N°9: Pourcentage des migrants spontanés par classe d'âge et par village.

classe d'âge village	Jeunes 0-14 ans	Adultes 15-59 ans	Vieux 50 ans et plus
Mouzi	53,93	42,56	3,5
Tambaongo	55,26	42,18	2,5

Dans l'ensemble des deux terroirs, les jeunes forment environ 55% de la population migrante et dominent en nombre les adultes et les vieillards (cf Tableau n° 10); Cette situation tient à deux phénomènes conjugués; d'une part, elle est imputable à des taux de natalité élevés, situation d'ailleurs générale pour l'ensemble du pays même si des disparités existent entre les différentes zones géographiques; d'autre part, la migration entreprise par ces populations touche presque tous les membres de l'unité sociale. Le chef d'exploitation qui migre le fait avec tous les membres de la famille qui sont directement sous sa dépendance. Il y a eu ainsi un transfert des caractéristiques démographiques des zones de départ au fort taux d'accroissement démographique dans les zones d'accueil. Ces données ont des conséquences sociales non moins inquiétantes. Les adultes, relativement peu nombreux ont la charge écrasante de leur éducation et de satisfaire, en plus des personnes âgées, leurs besoins alimentaire et sanitaire. Le rapport de dépendance économique donné par la formule

$$d.e = \frac{\text{Nombre des personnes actives}}{\text{Nombre des jeunes et des personnes âgées}}$$

y est de l'ordre de 0,72 à Tambaongo et de 0,74 à Mouzi.

Il convient cependant de noter que le statut d'inactif reconnu aux enfants et scrupuleusement respecté dans les pays développés, ne s'applique pas dans les campagnes rurales de nos pays. Les enfants d'un certain âge contribuent un tant soit peu à la production.

Par ailleurs l'indice de vieillissement des "spontanés" est très faible, environ 3%. Il trouve son explication d'autant plus facilement que la longue et pénible migration limite considérablement le déplacement des personnes âgées.

B. La structure par âge et par sexe.

La structure par sexe permet également de relever quelques disparités démographiques. Suivant les tranches d'âge, le rapport Homme/Femme est très inégal et presque identique pour les deux villages.

Au niveau des jeunes de 0 à 14 ans, on constate un fort excédent masculin. Dans la tranche des adultes et des personnes âgées on note plutôt la prédominance des femmes par rapport aux hommes. Ces caractéristiques démographiques sont regroupées dans le tableau n°10.

(6) Cette étude porte sur la population agricole enquêtée.

Tableau N°10: Répartition de la population par classe d'âge et par sexe.
Taux de masculinité (Tm) (7)

Age	0 à 14			15 à 59			60 et plus		
	H	F	Tm %	H	F	Tm %	H	F	Tm %
Mouzi	198	172	115	129	163	79	10	14	71
Tambaongo	139	119	116	90	107	84	1	11	9

Quelle interprétation alors pouvons nous porter sur ces résultats?

Le fort excédent masculin au niveau des jeunes peut être lié à des caractéristiques physiologiques, car il apparaît qu'au sein d'une population, il naît généralement "beaucoup plus de garçons que de filles" ou alors "ils sont en équilibre sensible" (VENNETIER, P 1976, p.64 et Journaux, A et all 1978, p.16). Cependant les différences numériques entre garçons et filles relevant aussi de la génétique, il est fort probable que la situation du taux de masculinité dans cette tranche d'âge soit le résultat d'un pur hasard.

La prépondérance des femmes au sein de la classe des personnes actives est inhérente à la sociologie des migrants. La polygamie, largement répandue au sein de ces populations animistes, gonfle considérablement le nombre des femmes au sein de cette classe d'âge.

Quant aux personnes âgées, il est généralement admis que les hommes ont une espérance de vie à la naissance relativement plus courte que celle des femmes. L'excédent féminin se comprend alors d'autant plus que certains chefs d'exploitation ont amené avec eux soit leur mère (veuve) ou alors des veuves remariées (polygamie).

C. Les pyramides des âges.

Pour plus de précision sur ces caractéristiques démographiques, la lecture des pyramides des âges est nécessaire (figure n°3). Elles présentent de part et d'autre une base très large surtout pour les enfants de 0 à 10 ans. La proportion est faible de 15 à 20 ans; elle l'est davantage à Mouzi où la pyramide marque une encoche très nette (jusqu'à 5 %).

(7) Le taux de masculinité est le nombre d'hommes pour 100 femmes.

La part des filles subit une diminution progressive jusqu'à 20 ans. La classe de 15 à 20 ans, particulièrement creuse, est imputable probablement au mariage, précoce souvent, de celles-ci.

Au niveau des adultes, les pyramides marquent un renflement nettement plus accentué du côté féminin de 20 à 40 ans. Le sommet relativement étroit traduit la faible proportion des gens âgés.

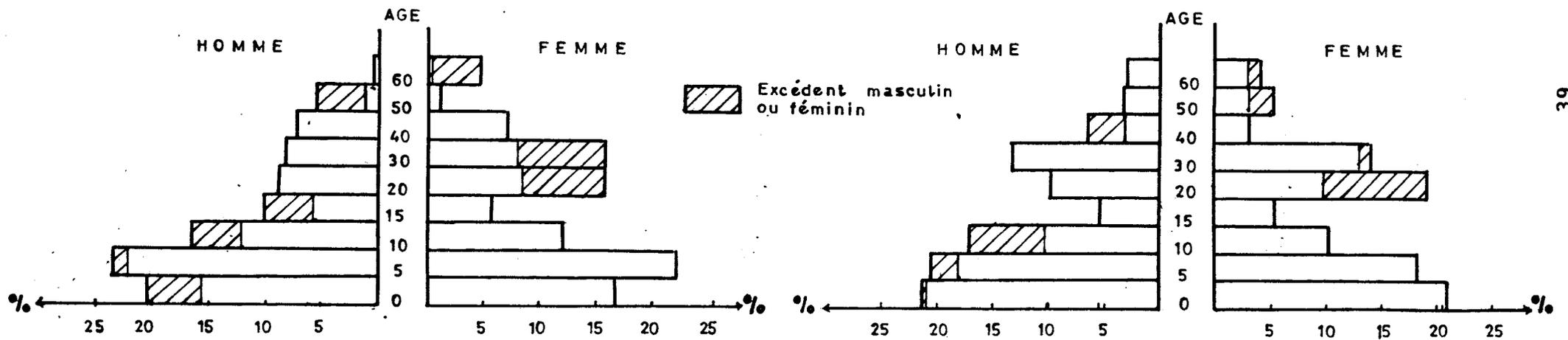
Une étude comparée de la structure de ces populations serait enrichissante car elle permettrait de mesurer leur évolution dans le temps. Les populations de Tambaongo et de Mouzi pour nous résumer, sont pour l'instant très jeunes; leur indice de vieillissement, est très faible. Il revient alors aux adultes assez représentatifs, la lourde responsabilité d'assurer la production à travers un certain nombre d'activités économiques qu'il nous appartient d'apprécier.

Figure n° 3

PYRAMIDE DES AGES DES MIGRANTS SPONTANES EN 1989

TAMBAONGO

MOUZI



Source : Enquête de terrain

CHAPITRE IV. LES ACTIVITES DE PRODUCTION.

Les activités de production des migrants sont essentiellement axées sur l'agriculture et l'élevage. En outre, pendant la saison sèche, ils s'occupent du tissage, de la poterie, de la préparation de la bière de mil et surtout de la forge.

I. L'agriculture.

A. Les techniques de production.

La migration spontanée dans le secteur de la Koulipélé se justifie en d'autres termes par la recherche de terres de culture. Il s'agit donc d'une migration agricole qui accorde une place prépondérante à l'agriculture. Cette agriculture qui s'exerce dans le cadre de l'exploitation familiale, est une activité extensive, tributaire non seulement de la pluviométrie, mais aussi d'un matériel agricole insuffisant et rudimentaire, composé de houe (daba), de pioches, de coupe-coupe, de haches etc... Cet ensemble d'outillage qui ne permet qu'une mise en valeur limitée des ressources et des labours sommaires, n'allège pas la peine des paysans.

L'ensemble des exploitations pratique l'assolement/rotation sans apport systématique d'intrants agricoles. La mise en jachère n'est pas aussi systématique compte tenu du "manque d'espace" de culture qui se fait sentir (surtout à Tambaongo).

Composant toujours avec la solidarité communautaire, certains exploitants font appel à l'entraide culturelle pendant la période des grands travaux (sarclage, récolte...). Cette entraide traditionnelle animée surtout par les jeunes (à ne pas confondre avec jeune de la structure démographique) est un palliatif à la "pénurie" de main d'oeuvre.

Cette forme extensive ne doit cependant pas faire oublier certaines spécificités de cette agriculture qui est mise en oeuvre à proximité d'une zone aménagée en exploitation pluviale intensive: les périmètres A.V.V. de Kaïbo-Sud et de Manga-Est. Témoins directs de l'application des thèmes techniques dans ces périmètres, certains nouveaux colons ont introduit quelques innovations au niveau de leur exploitation.

Le semis en ligne, considéré comme thème technique dépassé par certains techniciens, est appliqué par 30,55% des exploitations à Mouzi et 37,20% à Tambaongo; 12% disposent d'un minimum d'équipement et pratiquent effectivement la culture attelée dans le terroir de Mouzi. Cet indice est relativement élevé à Tambaongo où il est de 35% environ.

Les paysans qui n'en possèdent pas et qui ont des moyens financiers suffisants font recours aux prestations de service surtout pour l'exécution des labours. (8)

(8) Un hectare labouré à la charrue ou au tracteur coûtait 15.000F pendant la campagne 1988-1989.

C'est dire donc que les migrants spontanés perçoivent la nécessité de l'application des thèmes techniques indispensables à l'accroissement de leur production agricole. Aussi, peut-on dire que ces agriculteurs présentent du point de vue de la réceptibilité, une certaine aptitude pour la gestion de leur terroir.

Le matériel et les animaux de trait dont ils disposent sont consignés dans le tableau n°11, ci-après.

Tableau N°11: Matériel agricole et animaux de trait.

Village	Matériel agricole				Animaux de trait	
	Charrue	Triangle	Houe Manga	Charrette	Boeuf	Ane
Mouzi	12	15	5	11	24	20
Tambaongo	20	14	2	4	42	13

Dans l'ensemble, les unités de production, y compris les jachères couvrent environ 500ha sur le terroir de Mouzi et 241,5 ha à Tambaongo. (cf tableau 13 et 14). Elles sont exploitées en céréales (sorghos, mil, maïs) en coton et autres espèces non moins importantes: haricot, arachides, sésame, riz...

B. La production par espèce.

1. Les céréales. (9)

L'espace du secteur de la Koulipélé a été reconnu comme une zone à vocation agricole dont la mise en valeur devrait contribuer à la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire. En outre l'agriculture des migrants étant axée sur la satisfaction des besoins vivriers, il n'est donc pas surprenant que les céréales occupent la première place dans la production agricole des "spontanés".

(9) Il s'agit de la production céréalière réalisée dans les champs collectifs familiaux.

En effet plus de 60% des superficies exploitées sont consacrées aux cultures vivrières: 66,21% à Tambaongo et 61,87% à Mouzi. Les détails sur la répartition des superficies figurent dans le tableau N°12.

Tableau N°12: Répartition des superficies de l'échantillon.

Village	Nombre d'exploitation	céréale		coton	
		ha	%	ha	%
Mouzi	57	245	61,87	11,5	2,90
Tambaongo	39	145	66,21	28	12,79

Village	Exploitation individuelle		autres cultures		jachère		Total (ha)
	ha	%	ha	%	ha	%	
Mouzi	78	19,70	19,5	4,92	42	10,61	396
Tambaongo	28	12,79	3	1,36	15	6,85	219

Tableau N°13: Estimation des superficies à Mouzi (1988-1989) Tableau N°14: Estimation des superficies à Tambaongo (1988-1989)

	Données de l'échantillon (ha)	Moyenne par exploitation	total (ha)
céréales	245	4,39	309,6
coton	11,5	0,20	14,4
ex.indiv.	78	1,37	98,64
autres cultures	19,5	0,34	24,48
jachère	42	0,74	53,28
total	396	6,95	500,4
zone non occupée	-	-	750

	Données de l'échantillon (ha)	Moyenne par exploitation	total (ha)
céréales	145	3,72	159,9
coton	28	0,72	30,9
ex.indiv.	28	0,72	30,9
autres cultures	3	0,08	3,4
jachère	15	0,58	16,3
total	219	5,62	241,5
zone non occupée	-	-	558,5

Dans la répartition par espèce, le sorgho blanc et le mil prennent une grande portion des superficies. Ils sont suivis par le sorgho rouge et le maïs qui sont beaucoup plus importants à Tambaongo (16,88% et 10%) que dans le terroir de Mouzi (3,88% et 8,4%). Dans tous les cas l'espace consacré au sorgho blanc reste le plus important: plus de 50% des superficies réservées aux céréales (tableau n°15).

Cette répartition inégale des superficies se répercute sur les quantités produites. Si on se réfère aux tableaux n°16 et 17, la production globale de céréales est d'environ 67.752kg à Mouzi (maïs non compris) et 36.082kg à Tambaongo. La décomposition de ces chiffres révèle des disproportions quant à la production par culture.

Pour le terroir de Mouzi par exemple, le sorgho blanc intervient pour 54,09%, le mil pour 43,89% et le sorgho rouge pour 2,02%. A Tambaongo, en plus du maïs, ces chiffres sont respectivement de 58,4%, 14,5%, 25,13% et 1,97%; la production de mil est inférieure à celle du sorgho rouge alors qu'il occupe une superficie nettement supérieure. Cette différence de production est probablement liée à la qualité des sols, car dans le terroir de Tambaongo les horizons pédologiques sont beaucoup plus gravillonnaires que sableux.

Ainsi se présente la distribution des superficies cultivées en fonction des espèces et la part de chaque espèce dans la production céréalière. Il reste cependant les rendements qu'il convient d'examiner.

Pour l'essentiel, les résultats céréaliers figurent dans les tableaux n° 16 et 17 où on note par comparaison que le rendement en sorgho blanc réalisé à Tambaongo dépasse celui enregistré à Mouzi: 257kg/ha contre 219. Quant au rendement en sorgho rouge il est environ 3 fois supérieur: 336 contre 114kg/ha à Mouzi. Cependant le rendement en mil réalisé dans le terroir de Mouzi devient plus important (286kg/ha).

Si l'on compare ces résultats à ceux réalisés par les exploitants des périmètres aménagés, on constate qu'ils sont très faibles. En effet sur ces périmètres le rendement en sorgho (toute espèce confondue) atteint 1450kg/ha, soit environ 5 fois ceux acquis par les migrants spontanés. Même comparés aux exploitations des villages autochtones, les rendements céréaliers dans la zone de migration restent faibles. Le tableau comparatif des rendements (tableau n°18) en témoigne.

Tableau N°15: Répartition des superficies par espèce céréalière.
(1988)

village	surface totale	sorgho blanc		sorgho rouge		mil		maïs	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Mouzi	309,6	167,6	54,13	12	3,88	104	33,59	26	8,4
Tambaongo	159,6	81,9	51,25	27	16,88	35	21,88	16	10

Tableau N°16: Production par espèce et rendement céréalier
(Tambaongo-1988)

espèces paramètre	CEREALE					
	sorgho blanc	sorgho rouge	mil	maïs	total	coton
superficie (ha)	81,9	27	35	16	159,9	30,9
production (kg)	21.059	9069	5237	717	36.082	10.753
rendement (kg/ha)	257	336	150	45	-	348

Tableau N°17: Production par espèce et rendement céréalier (Mouzi 1988)

	CEREALE					
espèces	sorgho blanc	sorgho rouge	mil	maïs	total	coton
paramètre						
superficie (ha)	167,6	12	104	26	309,6	14,4
production (kg)	36.648	1368	29.736	-	67.752	12.774
rendement (kg/ha)	219	114	286	-	-	887

Tableau N°18: Tableau comparatif des rendements céréaliers et du coton (kg/ha).

		sorghos	mil	maïs	coton
villages	Tambaongo	297	150	45	348
	Mouzi	212	286	-	887
périmètre aménagé	Kaïbo-sud	1450	750	1350	950
village autochtone zone des plateaux.	Bindé	1208	732	672	350
	Gogo	860	705	1323	350
	Manga	1516	494	650	350

Les disparités de rendements céréaliers entre les deux terroirs sont sans doute liées à la qualité des sols, car le niveau technique reste faible pour être un critère de différenciation économique. Plus de la moitié des exploitants pratiquent toujours une agriculture extensive fortement tributaire des handicaps naturels.

Par contre les facteurs techniques expliquent les mêmes disparités qui existent entre les terroirs des migrants spontanés et les zones autochtones d'une part et d'autre part, entre ces deux terroirs et les périmètres A.V.V. Les exploitations A.V.V. sont

soumises à une contrainte foncière et un système de production intensif qui supposent un apport systématique d'intrants agricoles et une rotation judicieuse des cultures. Ce qui a permis la maintenance et la restauration des sols et surtout un accroissement de la productivité.

Quant aux zones des villages autochtones, elles bénéficient depuis la réorganisation de l'A.V.V. en 1982, d'un encadrement technique plus soutenu de la part de l'U.P.3, structure décentralisée de l'A.V.V. installée dans la Province du Zoundwéogo.(10)

Au regard de ces résultats que peut-on tirer comme conclusion? Les rendements céréaliers des spontanés restent inférieurs à la capacité réelle de production des sols; à l'évidence, il y a une sous-exploitation du potentiel agricole.

Mais la production céréalière semble couvrir les besoins alimentaires des populations. A la question de savoir s'ils sont satisfaits de leur nouvelle situation, 89,74% et 80,30% respectivement des chefs d'exploitations de Tambaongo et de Mouzi sont très affirmatifs. Le principal motif de cette satisfaction est l'augmentation de leur niveau de production. Environ 50% de ces individus sont autosuffisants et affirment apporter presque chaque année un secours alimentaire à leur famille d'origine. 5,13 et 12,12% sont inquiets; les uns et les autres évoquent la faiblesse de la force de travail, le manque de moyens matériels, l'insuffisance des terres de culture (surtout à Tambaongo) et les aléas climatiques; enfin 5,13 et 7,58% sont sans avis. Cette catégorie correspond aux chefs d'exploitation dont l'installation est récente (une ou deux campagnes).

Cependant selon les besoins théoriques en céréales par personne et par an au Burkina (190kg), l'auto-suffisance alimentaire est loin d'être atteinte dans ces deux villages. En effet si nous considérons le terroir de Tambaongo (478 habitants) la quantité théorique nécessaire, est de 90.820kg contre 36.082kg effectivement produits. Le déficit céréalier serait alors de 54.798kg. Quant au village de Mouzi la situation n'est guère rassurante puisque le déficit peut atteindre 74.368kg.

En dernière analyse, on peut dire qu'il y a eu une augmentation effective de la production céréalière des migrants spontanés par rapport à celle qui était réalisée dans leur terroir d'origine; mais elle n'est pas encore suffisante pour leur assurer une auto-suffisance alimentaire.

(10) Des détails sur cette structure sont fournis au chapitre VI

2. Le coton.

Culture commerciale, le coton n'est exploité que par ceux qui disposent suffisamment de terre de culture et d'une capacité de travail assez élevée. A Mouzi par exemple, environ 10 exploitations seulement sur 57 pratiquent la culture du coton.

Aussi les superficies qui lui sont consacrées sont-elles relativement faibles. Néanmoins cette culture fait l'objet d'investissements de la part des paysans producteurs. Elle bénéficie de l'apport d'engrais et de pesticide, mais en quantité insuffisante; 2000 kg d'engrais environ et 136 l de pesticide ont été utilisés à Tambaongo pour la campagne 1988-89, contre 1025 kg et 108 l à Mouzi. Ramenées aux superficies allouées au coton (30,9ha à Tambaongo et 14,4ha à Mouzi), les doses d'engrais à l'hectare dans ces terroirs sont nettement inférieures (65kg/ha et 71kg/ha) aux doses généralement préconisées (150kg/ha). (11)

La production cotonnière a été estimée en 1988 à 10.753kg et 12.774 kg respectivement à Tambaongo et à Mouzi, soit un rendement de 348kg/ha et 887kg/ha. Les rendements ainsi réalisés par les migrants spontanés reflètent le niveau général de la production du coton dans la zone. Ces rendements sont inférieurs à ceux des périmètres aménagés mais ils avoisinent et dépassent parfois les résultats acquis dans la zone des plateaux (tableau n°18).

L'achat du coton est assuré à Mouzi par l'équipe du marché auto-géré de coton des villages de Manga-Est. Mais les paysans de Tambaongo déjà organisés en la matière assurent eux-mêmes la vente et l'achat de leur production. Ce qui leur permet de bénéficier avec les villages de Kaïbo-Sud des avantages des ristournes.

Vendu à 95 F le kg, le coton a pu rapporter globalement une masse monétaire de 1.021.535 Fcfa aux producteurs de Tambaongo (19 exploitations sur 39 enquêtées) et 1.213.530 Fcfa à ceux de Mouzi (10 sur 57), soit un revenu moyen respectif de 53.765 Fcfa et 121.353 Fcfa par exploitation.

Un classement selon le niveau du revenu acquis par les exploitations enquêtées donne les tableaux suivants.

(11) Il s'agit du NPK (100kg) et de l'urée (50kg)

Tableau N°19. Niveau du revenu de coton des exploitations enquêtées.

19.1. A Tambaongo

Revenu	Nombre d'exploitation	%
Moins de 10.000	2	10,53
10 à 20.000	5	26,31
20 à 30.000	-	-
30 à 40.000	2	10,53
40 à 50.000	1	5,26
50 à 100.000	7	36,84
100 à 150.000	2	10,53
TOTAL	19	100

19.2. A Mouzi.

Revenu	Nombre d'exploitation	%
Moins de 50.000	2	20
50 à 100.000	1	10
100 à 150.000	3	30
150 à 200.000	2	20
200 à 250.000	1	10
plus de 250.000	1	10
TOTAL	10	100

Ainsi qu'il se présente, le coton reste une importante denrée commerciale qui joue un rôle non négligeable dans l'économie des paysans. Il permet aux spontanés qui le produisent de faire face aux charges de leur exploitation, d'acquérir du matériel agricole, des animaux de trait et d'élevage, et de résoudre certains problèmes sociaux (charges matrimoniales, funérailles, cérémonies coutumières etc...).

Mais les besoins financiers ne sont pas toujours résolus par le coton. Les produits céréaliers peuvent à l'occasion servir de produits commercialisables. (un sac de 100 kg de sorgho blanc coûte entre 7500 à 8000 Fcfa sur le marché de Kaïbo-avril-mai 1989). D'autres cultures souvent qualifiées de cultures commerciales servent d'appoint à l'économie agricole des migrants. Il s'agit du haricot, des arachides, du sésame et du riz.

Le haricot est cultivé dans toutes les exploitations; il est associé aux céréales mais il n'est pas rare de trouver des champs uniquement consacrés à cette légumineuse.

Quant à la production du riz, elle reste très infime dans l'ensemble. En ce qui concerne le sésame et les arachides ils sont surtout le fait des exploitations individuelles.

C. Les exploitations individuelles.

En marge des champs collectifs, il existe des exploitations individuelles dont il faut tenir compte dans l'économie agricole des migrants. Elles absorbent plus de 19% (soit 78ha) des superficies cultivées dans le terroir de Mouzi contre 12,79% (28ha) à Tambaongo. Il ressort cependant des enquêtes que le champ individuel n'est pas un droit, bien que les promoteurs en expriment toujours le besoin, en raison non seulement de l'ancienneté de l'installation, mais aussi de la disponibilité en terre de culture de l'exploitation familiale.

Les exploitations individuelles sont l'oeuvre des enfants d'un certain âge, des femmes et surtout des jeunes célibataires désireux de disposer d'une autonomie financière vis-à-vis des chefs d'exploitation. Elles sont aussi le fait des ménages qui n'ont pas encore acquis leur autonomie.

La production à ce niveau reste difficile à évaluer. Dans tous les cas, compte tenu de la faiblesse des moyens, elle se limite à la culture du sorgho blanc, des arachides et du haricot. Les produits qui en sont issus sont destinés à la commercialisation, mais aussi à l'autoconsommation pour le cas des couples sans ressources foncières propres. Cependant le chef d'exploitation peut disposer de l'ensemble de ces productions en cas de pénurie alimentaire ou s'il se trouve confronté à des obligations sociales difficiles à satisfaire par les moyens dont dispose l'exploitation familiale.

En conclusion nous pouvons dire, que les "spontanés" ont un large éventail de cultures: Une production vivrière dans l'ensemble satisfaisante, et une diversité de cultures commercialisables. Par conséquent ils disposent d'une plus grande sécurité alimentaire et des sources de revenus monétaires appréciables.

Cette situation globalement satisfaisante se réalise cependant au détriment de la nature (chapitre V, III, B). Elle se traduit par le défrichement de vastes espaces qui posent avec acuité le problème du maintien et de la restauration des sols. Les terres sont à la limite de l'épuisement et le manque d'espace se fait déjà sentir non seulement pour l'agriculture extensive, mais aussi pour l'élevage.

II. L'élevage.

On distingue dans les terroirs de Mouzi et de Tambaongo deux types d'élevage: l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant.

Tableau N°20: Effectifs des animaux d'élevage
(estimation, 1988)

système d'élevage	élevage sédentaire			élevage transhumant		
	bovin	ovin	caprin	bovin	ovin	caprin
Mouzi	55	179	217	2295	665	207
Tambaongo	12	212	160	-	-	-

A. L'élevage sédentaire.

L'élevage sédentaire est pratiqué par les migrants spontanés. Ce type d'élevage concerne essentiellement les petits ruminants (ovins et caprins) et consiste en un gardiennage des animaux pendant la saison des pluies; en saison sèche et après les récoltes les animaux sont laissés à eux mêmes. Ils errent alors au gré de la nature à la recherche de pâturage et d'eau. Les animaux disposent cependant d'un abri très sommaire et font l'objet de très peu d'attention.

L'élevage sédentaire a pour cadre les terroirs des villages spontanés et regroupe des effectifs relativement faibles (tableau N°20). Les modes d'acquisition de ces animaux sont divers; ils sont soit emmenés lors de la migration ou achetés à l'aide des revenus tirés du coton ou des céréales. Ce petit élevage est une forme de capitalisation et un système de prévention pour les campagnes agricoles déficitaires. Cet élevage se justifie aussi par des raisons sociales telles que les mariages, les funérailles ou les cérémonies coutumières pour lesquels les petits ruminants jouent un rôle important.

B. L'élevage transhumant.

L'élevage transhumant se caractérise par le déplacement au cours d'une partie de l'année (saison sèche généralement) du troupeau et d'une partie de la famille à la recherche de points d'eau et de pâturage. Les troupeaux et leurs bergers reviennent à leur point de départ avec la saison des pluies. Les petits ruminants restés sur place sont confiés aux enfants; de nombreux puisards disséminés le long des rivières, à proximité de l'habitat, sont exploités pour leur abreuvement.

Les pasteurs éleveurs sont installés dans le terroir de Mouzi; ils possèdent des effectifs considérables estimés à 2295 bovins, 665 ovins et 207 caprins (tableau N°20). Mais ces chiffres sont à considérer avec réserve compte tenu de la volonté manifeste de sous-estimation du bétail constatée chez certains éleveurs.

Les aires de pâturage touchent l'ensemble de l'espace régional. Pendant la saison sèche les troupeaux de bovins sont conduits vers le sud et le sud-est à une soixantaine de kilomètres, dans les environs de Basbédo, Dabinsma et Yambassé (Yambassé est situé au sud-sud-ouest de Gomboussougou). Cette zone se situe à la lisière du Parc National Kaboré Tambi. Le déplacement se fait également en direction du Nord-Est de la province, dans le secteur de la rivière Niassa et du Nakambé. Ici la présence des éleveurs est permanente et l'extension rapide des champs restreint les pâturages et limite leur mouvement.

En définitive le système d'élevage pratiqué à Mouzi et à Tambaongo est un système extensif, basé sur l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles disponibles. Ce type d'exploitation qui n'utilise ni compléments fouragers ni produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail, est actuellement en butte à de sérieux problèmes, en raison de la proximité et de l'extension des aires de culture. La compétition pour l'occupation de l'espace devient très après et les nombreux conflits qui en résultent traduisent la difficile cohabitation entre agriculteurs et éleveurs (cf. Chapitre V, III, B).

III. Les activités artisanales.

A priori, d'aucuns seront tentés de penser que, du fait de leur situation dans cette zone, les habitants de Tambaongo et de Mouzi, n'auront d'autres occupations que l'activité agricole saisonnière. Au contraire, certaines activités pratiquées dans les villages d'origine ont été reprises dans les nouvelles zones d'installation. Il s'agit de la préparation de la bière de mil, activité spécifiquement féminine, de la poterie, du tissage, et surtout de la forge.

A. La forge et le tissage.

Dans la composition de la population il ressort que 47,62% et 25,76% des chefs d'exploitation respectivement de Tambaongo et de Mouzi sont des forgerons. Ceux-ci ont reconstruit tant bien que mal leur forge, soit sous un hangard très sommaire, soit sous un arbre, à proximité de leur concession. Elle se compose de plusieurs éléments; il y a l'enclume et les marteaux pour modeler les outils, le foyer pour chauffer le fer et enfin le soufflet relié au foyer par deux tuyaux pour attiser le feu. Ainsi présentée cette activité nécessite la collaboration de plusieurs membres actifs.

La forge constitue un support considérable pour l'agriculture villageoise en lui fournissant les outils nécessaires tels que les pioches les houes, les hâches etc... Certains forgerons confectionnent des buttoirs pour les charrues; ceux-ci souhaitent d'ailleurs une formation en la matière afin de mieux rentabiliser cette activité.

Du point de vue économique, la forge est une activité quelque peu rémunératrice. A plein temps et avec la force de travail nécessaire, 100 à 200 dabas peuvent être confectionnées par jour. Les coûts étant variables, l'écoulement de ce produit à un prix moyen de 200 Fcfa l'unité assure un revenu monétaire journalier brut de 20.000 à 40.000 Fcfa. Malheureusement cette activité reste aléatoire à cause de la faiblesse de la force de travail, des difficultés d'approvisionnement en matière première et surtout du manque de garantie. La production subit nécessairement les lois du marché (les prix fluctuent selon les saisons et les besoins de l'heure).

Le tissage n'est pas très développé. Il est pratiqué surtout par les vieux; il a un caractère social plutôt qu'économique.

B. La poterie et la préparation du "dolo" (12)

La poterie est essentiellement exercée par les femmes et les enfants. C'est une activité artisanale dont les performances économiques laissent à désirer. Elle contribue surtout à l'équipement des exploitations en ustensils de cuisine et de fourniture d'eau (marmite, plat, canari, jarre etc...)

Elle a tendance à disparaître au profit de la préparation du dolo (bière de mil). Cette boisson alcoolisée fait partie des habitudes de consommation des migrants. Les femmes s'adonnent à cette activité selon un calendrier assez rigoureux qui fixe le ou les jours de préparation de chacune d'elle. Sans être très affirmatif, nous pouvons dire qu'elle procure des revenus utilisés comme soutien à la production alimentaire des ménages et non comme un facteur d'épanouissement économique des actrices.

(12) Le dolo est une boisson alcoolisée dite "bière de mil" préparée artisanalement à partir du sorgho.

La migration spontanée s'opère dans une zone où les conditions physiques offrent des avantages certains. La pluviométrie y est satisfaisante et les sols relativement fertiles permettent aux "spontanés" de diversifier leurs activités de production.

Cependant la production suppose un espace de production. Envisagé alors sous cet angle une zone d'ombre subsiste: quelles sont les conditions sociologiques qui régissent l'espace de production de Tambaongo et de Mouzi? Nous tenterons d'élucider cette question dans les développements qui suivent.

TROISIEME PARTIE

LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'ESPACE
ET LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE V. LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'ESPACE

I. L'organisation sociale des migrants.

Mouzi et Tambaongo sont deux villages du secteur de la Koulipélé (Province du Zoundwéogo), situés à proximité des périmètres aménagés de Manga-Est et de Kaïbo-Sud où habitent des communautés villageoises qui exploitent l'espace essentiellement à des fins de production agricole.

Cette utilisation de l'espace suppose un droit d'acquisition étroitement lié aux modes de gestion de la terre. Les rapports que les hommes établissent avec leur milieu étant le reflet des relations qu'ils entretiennent entre-eux, on comprend que l'organisation sociale joue un rôle fondamental dans la gestion traditionnelle de l'espace.

A. La communauté villageoise.

1. Des communautés rurales non encore structurées.

Les migrants spontanés ont une référence commune: le plateau mossi caractérisé par un ensemble de règles et d'institutions sociales plus ou moins rigides qui régissent la vie des communautés traditionnelles. Bien qu'il y subsiste encore certains comportements sociaux propres à la tradition mossi, l'effet induit de la migration a été la formation de communautés plus ou moins composites dont les manifestations sont l'individualisme et la subordination à l'autorité des autochtones.

L'unité politique, le village, regroupe un ensemble de concessions et des populations plus ou moins hétérogènes au niveau du savoir faire et des comportements sociaux. Mais ce sont des communautés rurales traditionnelles vivant essentiellement d'une agriculture extensive.

Le pouvoir traditionnel n'est pas perceptible. Du fait de leur situation de migrant, il n'y a pas de chef coutumier véritable. La vie sociale et politique est régie par des organisations communautaires ou plutôt "populaires" calquées d'une part sur les classes d'âges et sur la différenciation selon le sexe et d'autre part sur la catégorie socio-professionnelle. Il s'agit des associations de vieux, de jeunes, de femmes, de paysans (agriculteurs) bâties à l'image des structures politiques, celles des éleveurs ainsi que les groupements villageois.

Toutes ces organisations ne sont pas bien structurées et à l'évidence, de nombreuses décisions à l'échelle du village émanent des vieux. Dans les villages autochtones, c'est ce que l'on aurait appelé le conseil des notables. Mais ici leur suprématie n'est pas directement perceptible. L'absence d'organisation politique hiérarchisée est générale. Les vieux assurent surtout l'exécution des normes coutumières qui régissent l'utilisation de la terre dictées par les responsables coutumiers de Bindé. Ceux-ci ont par ailleurs entamé dans les deux terroirs un processus d'organisation de la chefferie traditionnelle en procédant à la nomination, des chefs de village.

L'esprit collectif est fortement influencé par des comportements individualistes dont le facteur principal est la migration. Celle-ci ne s'est pas traduite par un déplacement de clan et l'installation des familles dans la zone est relativement récente. Le caractère lignager disparaît et il est alors difficile de parler de gestion communautaire de l'espace ou d'organisation sociale et politique. La gestion communautaire de l'espace des migrants est l'oeuvre des propriétaires fonciers traditionnels de Bindé et de Kyra.

Néanmoins les règles qui garantissent l'éthique sociale sont plus ou moins observées: le vol, l'adultère, la sorcellerie y sont réprouvés. Face à certains problèmes, les migrants spontanés développent des élans de solidarité entretenus par un fond commun: ils sont tous dans une situation précaire, instable, confrontés à des menaces dont la plus crainte est l'extension des aires de culture des populations du Boulgou.

2. Une société de caste.

Il existe au sein de ces communautés, un système de caste dû à la cohabitation de deux groupes sociaux différents: les Forgerons et les Nyoniossé. Ils observent entre eux des règles de conduites très strictes. Mais l'orgueil de caste se perçoit beaucoup plus chez les Nyoniossé qui proscrivent le mariage avec les Forgerons. Cependant ce système de caste n'est pas une source de tension sociale; il constitue un motif de plaisanterie et personne ne semble contester l'ordre social ainsi établi.

3. La structuration de l'habitat.

Le système de caste a été quelque peu un facteur de différenciation des espaces occupés dans les terroirs. Mais il n'existe pas de quartier spécifique dû à ce système; il y a inter-pénétration des groupes sociaux dans les zones d'habitation.

Cependant d'un quartier à un autre on observe la prédominance soit des Forgerons ou des Nyoniossé. Le village de Mouzi par exemple regroupe trois principaux quartiers; Mouzi-centre le plus important où les Forgerons sont majoritaires, Zem, Kamaansbaongo. A Tambaongo la structuration des sites de peuplement par rapport au système de caste est plus nette: on distingue ainsi Tambaongo-centre essentiellement peuplé de Forgerons et le quartier Mogrin où prédominent les Nyoniossé.

Dans tous les quartiers, l'habitat est de type traditionnel mossi, fait de cases rondes en banco, de toits de chaume et des clôtures en secko.

Le peuplement peul est encore très lâche. Leurs habitations très sommaires, sont parsemées dans la brousse, très souvent le long des ruisseaux.

B. La cellule familiale et l'organisation du travail.

1. La famille: unité sociale de production et de consommation.

L'unité sociale fondamentale est la famille. Elle peut regrouper plusieurs ménages. Il existe au niveau de chaque famille un chef qui est en général le plus âgé et la personne par laquelle passent toutes les décisions. Il est secondé par le fils aîné ou dans le cas contraire, dans les ménages polygames notamment par la première épouse.

Du point de vue économique, l'unité sociale s'identifie à l'exploitation. C'est une cellule autonome qui assure la production et la distribution des produits de consommation. Le chef d'exploitation (chef de famille) exerce un pouvoir de contrôle sur les moyens de production (moyens matériel et humain), mais aussi et surtout sur la production elle-même et sa distribution. La dotation en vivres est fonction de la taille de la famille. Les femmes reçoivent une certaine quantité pour une durée déterminée. C'est en fonction de cette dotation que le chef d'exploitation évalue le temps de consommation. La gestion de la portion d'espace dont dispose l'exploitation lui revient de droit. Il fait la part entre les superficies réservées au travail collectif et celles qui sont consacrées aux exploitations individuelles et supervise les travaux champêtres.

2. L'organisation du travail.

Les différentes tâches sont réparties en fonction du sexe et surtout en fonction de la nature du travail à réaliser. Les travaux ménagers sont essentiellement réservés aux femmes et aux jeunes filles, tandis que l'entretien de l'habitat et la confection des outils agricoles reviennent aux hommes. Les jeunes garçons s'occupent du gardiennage des animaux.

Cependant il n'y a pas de différenciation dans l'exécution des travaux agricoles. Les champs collectifs de l'exploitation font l'objet d'un travail collectif: les labours, les semailles, le sarclage, les récoltes sont accomplis par tous les membres actifs de la famille.

II. La gestion traditionnelle de l'espace.

La zone Est et Nord-Est de la Province du Zoundwéogo semble caractérisée par un vide démographique. Cette zone correspond à la région des vallées du Nakambé qui a été pendant longtemps abandonnée par les hommes, à cause de la présence des gîtes de similie qui y constituaient jadis un danger.

Une faible portion de ces terres "vaccantes" a été mise en valeur par l'A.V.V. et occupée par les "spontanés" de Mouzi et de Tambaongo. Mais cette utilisation de l'espace par les migrants suppose un droit d'acquisition étroitement lié aux modes de gestion de la terre qui reviennent ici aux autochtones de Bindé.

A. L'organisation socio-politique de Bindé.

1. L'exercice du pouvoir politique.

La principauté de Bindé dépend directement de l'autorité coutumière du Mogho Naba de Ouagadougou (13). Bindé est situé dans la province du Zoundwéogo à une centaine de kilomètres au Sud-Est de Ouagadougou. Les communautés qui composent cette principauté forment, à l'image des peuplements mossi, une société dotée d'une organisation politique très hiérarchisée. C'est une société patriarcale et lignagère où les chefs de lignée sont les premiers artisans de l'organisation sociale communautaire. Bien que les villages aient une autonomie politique, ils sont tous placés sous l'autorité d'un même chef: celui de Bindé qui est assisté d'un conseil des anciens où on distingue, entre autres, la famille royale elle-même, le Baloum, le Ouidi, le Kasanga, le Tensoba (14) etc... Ce conseil constitue un centre de décision où les jeunes et les femmes sont exclus; il assure le bon déroulement de la vie sociale et politique ainsi que la gestion de l'espace.

(13) Mogho Naba est le titre du souverain des Mossi.

(14) Bien que leurs activités soient diverses et complexes, une fonction principale est généralement dévolue à chaque responsable:

- le Ouidi-Naba, chef de la cavalerie, Ministre de la guerre.
- le Baloum-Naba, Maître de la cour royale;
- le Kasanga, intermédiaire entre les chefs de villages et le chef de l'exécutif; (ambassadeur des chefs de villages auprès du Chef de Canton).
- le Tensoba, chef de terre, sacrificateur des fétiches du clan pour le bien être de tous.

2. L'espace et les interdits.

Le Tensoba (chef de Kyra) assure la gestion matérielle et coutumière de l'espace. Il a un rôle de protection et de contrôle de la nature où, en plus de l'étendue territoriale, les ressources naturelles font l'objet d'une attention particulière; il y a ainsi un responsable des rivières, un responsable des mares etc... Conjointement avec ces responsables, le chef de Kyra est habilité à indiquer les limites de leur terroir.

L'utilisation de l'espace est marquée par une multitude de tabous et d'interdits. En effet, selon les règles coutumières il est "interdit de brûler la forêt" en dehors du cadre coutumier où le feu, allumé généralement en début d'hivernage est circonscrit. Il est également interdit de tuer certains animaux totems: La panthère, l'éléphant, le Caïman, l'iguane, la gueule tapée, le boa etc... La transgression de ces tabous doit être réparée par l'accomplissement d'un certain nombre de sacrifices et de rites (pratiques mystiques).

B. Les régimes fonciers.

1. Les systèmes d'attribution.

Les autorités coutumières de Bindé reconnaissent deux principales formes d'accès à la terre: la succession et le don.

a. La succession.

Elle s'applique surtout aux autochtones et aux étrangers très anciennement établis. La succession est le processus par lequel le patrimoine foncier est transmis de génération en génération au sein d'une même exploitation. Elle se confond avec l'héritage foncier qui permet l'appropriation définitive d'une partie ou de la totalité du domaine foncier familial, après la mort du chef d'exploitation, par le fils aîné ou le frère puîné.

Dans tout les cas, l'évolution des structures communautaires et les problèmes démographiques favorisent de plus en plus le partage des terres.

b. Le don.

Cette forme d'accès concerne généralement les "demandeurs de terre" et particulièrement les étrangers. Par ce système ils ont accès à la terre sans engagement particulier. Cependant, chaque village organise à sa manière la gestion de son patrimoine foncier.

L'absence d'un contrat particulier, selon le chef de Bindé, répond à un souci de combler le vide démographique que connaît son territoire. Mais en ce qui concerne l'installation des migrants, l'accord conjoint du chef de Kyra (chef de terre) et de celui de Bindé (chef de l'exécutif) est nécessaire; car il s'agit ici d'un engagement à long terme qui suppose pour le migrant, l'établissement d'unités de production et de résidence.

2. Les droits d'utilisation.

Il y a un lien étroit entre les formes d'accès et les droits d'utilisation du patrimoine foncier. On distingue deux types de droits: le droit de propriété et le droit d'usage.

a. Le droit de propriété.

C'est un droit exclusif détenu par les autochtones. Il s'acquiert aussi à la suite d'une longue évolution des structures communautaires. C'est le cas par exemple des habitants de Kaïbo traditionnel dont les terres en principe, relèvent de l'autorité coutumière de Bindé et dont l'installation très ancienne leur confère désormais un statut d'autochtone et par conséquent un droit de propriété exclusive sur la terre, autrement dit un droit d'usage permanent.

b. Le droit d'usage.

C'est l'usufruit. Il est concédé à ceux qui ont accès à la terre par don. Exception faite de la situation interne au niveau des différents villages, selon toujours le chef de Bindé, il n'y a pas de retrait systématique de terre à ceux qui l'exploitent par don foncier. C'est un droit de jouissance permanente qui permet aux migrants l'exploitation continue des terres. Mais celles-ci deviennent automatiquement une propriété de la communauté dès que l'individu cesse de les utiliser.

En résumé, nous pouvons dire que ces régimes fonciers ne sont pas très rigides vis-à-vis des migrants. Il existe une certaine souplesse dans les systèmes de gestion de la terre qui tient à plusieurs facteurs.

C'est d'abord le fait d'une société qui tolère la cohabitation et l'évolution sur son espace de groupes sociaux différents. Ceci répond au souci qu'ont les responsables coutumiers de contribuer au peuplement de leur territoire (la gloire d'un chef mossi se mesure souvent par l'importance de ses sujets) en raison des disponibilités existantes.

C'est ensuite l'influence du régime des terres A.V.V. (sur les systèmes traditionnels) qui a permis l'installation des colons agricoles et l'exploitation des périmètres aménagés. Il est nécessaire de noter que la collaboration qui a prévalu entre les responsables de ces périmètres et les autorités coutumières a contribué à la sensibilisation sur le bien fondé de la mise en valeur des terres agricoles.

Aussi peut-on remarquer une certaine altération du pouvoir de gestion de la terre par les responsables coutumiers notamment dans la zone des vallées; néanmoins ceux-ci représentent manifestement une force sociale dont il faut toujours tenir compte.

III. Les contraintes à l'utilisation rationnelle des ressources.

Le patrimoine foncier, les eaux et la faune aquatique, le couvert végétal et la faune sauvage constituent l'essentiel des ressources naturelles de la zone d'étude. Mais des problèmes se posent quant à l'exploitation des terres de culture et du couvert végétal.

A. Le poids des traditions.

Le patrimoine foncier subit la gestion traditionnelle imposée par les responsables coutumiers, autochtones de Bindé. Bien que les régimes fonciers soient relativement souples, l'application des dispositions prévues pour la Réorganisation Agraire et Foncière (R.A.F.) qui vise entre autres une meilleure utilisation des ressources naturelles, rencontre des difficultés. Selon les responsables administratifs de Bindé, "l'autorité coutumière constitue un obstacle permanent à la R.A.F." Cette autorité voit en cette mesure "une expropriation pure et simple de leur seule et vraie richesse, la terre". Le pouvoir traditionnel s'appuie sur l'organisation ancienne pour le contrôle du territoire. "La gestion des terres par les structures politiques sera difficile, voir impossible si les membres de ces structures ne sont pas affiliés au pouvoir traditionnel". Dans tous les cas "soit que ceux-ci ont des affinités avec la famille royale" ou alors "ils deviendront des collaborateurs de ce pouvoir".

Aussi, pouvons-nous dire que pour mener à bien la gestion foncière, les intervenants dans ce milieu doivent s'assurer la collaboration des structures traditionnelles.

B. L'occupation de l'espace: un préjudice à la nature et à l'homme.

La zone de Tambaongo et de Mouzi constitue un front de colonisation anarchique de l'espace où cohabitent plusieurs groupes: les migrants spontanés et les éleveurs transhumants d'une part, les exploitants des périmètres aménagés et les agriculteurs de la Province du Boulgou d'autre part.

1. Des défrichements incontrôlés.

En rappel, l'installation des spontanés à Mouzi et à Tambaongo s'est traduite par le défrichement de vastes espaces où les populations ont mis en oeuvre une agriculture extensive.

Un processus de dégradation rapide du couvert végétal a été ainsi déclenché. En 1981, ces deux villages ne sont soulignés dans l'espace que par des hameaux regroupant quelques concessions. Tel qu'il ressort dans la carte n°5, les deux terroirs sont à cette époque absolument vierges. Le couvert végétal apparaît relativement abondant et on note la présence de bosquets constitués de ligneux bas sur les plateaux tandis que les vallées sont occupées par des forêts-galeries. Des champs de culture traditionnels apparaissent cependant au Nord-Est et à l'Est de Tambaongo; ces champs appartiennent probablement aux agriculteurs de la Province du Boulgou (Béguédo, Niaogho, Niarba...).

L'interprétation des photographies aériennes de 1985 (carte n°6) révèle que les superficies défrichées en l'espace de quatre (4) ans atteignent 73 ha dans le terroir de Tambaongo et 104 ha à Mouzi. Cela représente respectivement un taux de défrichement de 18,25 et de 26 ha/an.

La dynamique de l'occupation de l'espace a été donc un phénomène très rapide dont l'ampleur se trouve étroitement liée à l'augmentation de la population. Elle l'est davantage pendant les quatre (4) dernières années (1985-1989), puisqu'il ressort des enquêtes que les superficies défrichées pour l'agriculture représentent environ 500 ha à Mouzi et 242 ha à Tambaongo. Le taux d'occupation aurait alors été respectivement de 99 et de 42 ha/an de 1985 à 1989.

Les défrichements incontrôlés, particulièrement remarquables, se conjuguent avec les effets de l'élevage transhumant (faiblement perceptibles à court terme) pour détruire l'environnement.

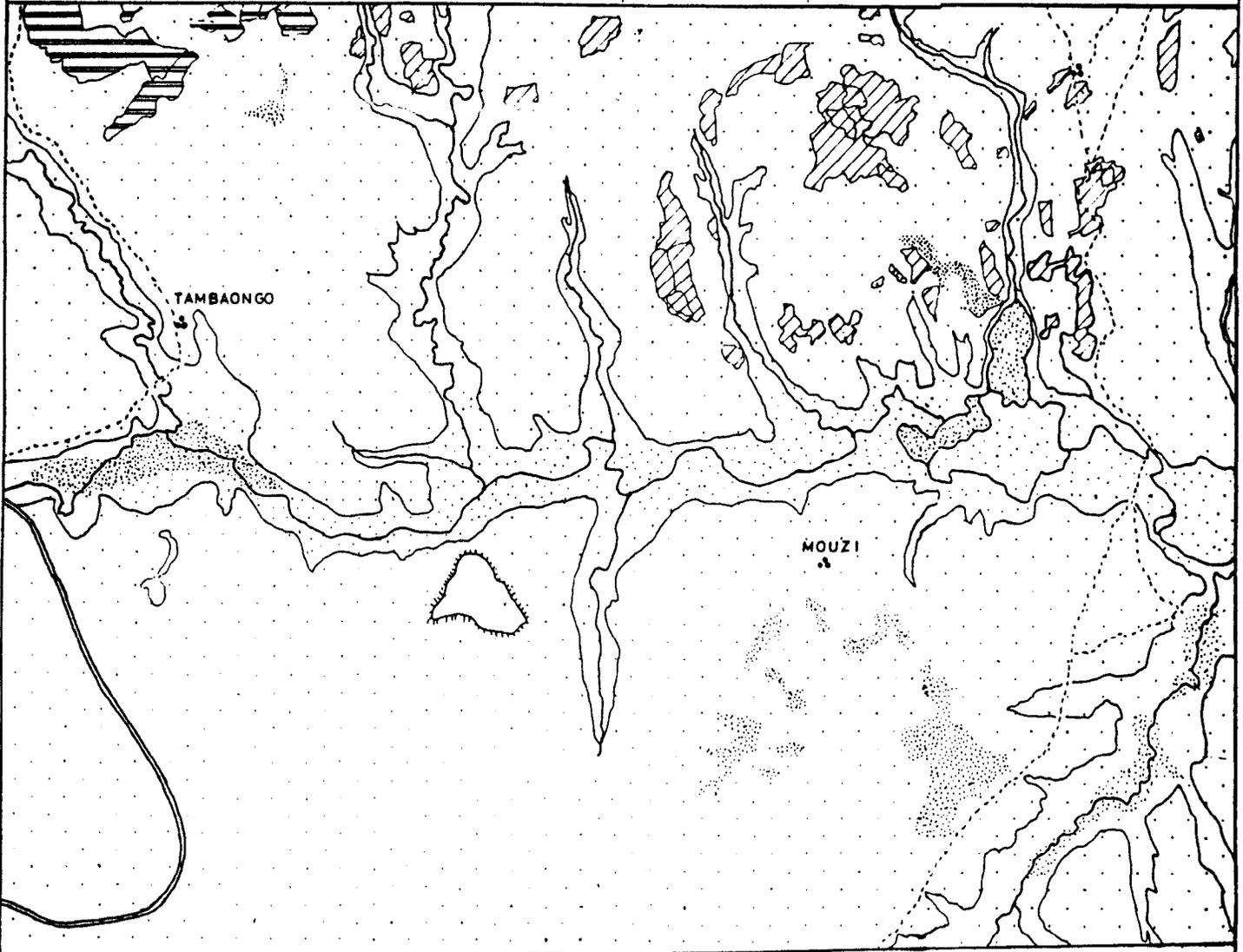
2. Des conflits latents entre les différents groupes sociaux

L'emprise croissante des migrants spontanés sur l'espace a eu pour effet de mettre les exploitants des périmètres aménagés en insécurité foncière. La réaction immédiate a été l'extension considérable des champs hors casiers (carte n°6) dans le souci de se prémunir contre une éventuelle crise foncière.

La dynamique interne des spontanés, prend appui sur celle des éleveurs et devient un phénomène à croissance rapide qui menace l'environnement. Mais cette poussée est bloquée vers l'Est et le Nord-Est par les agriculteurs de Niagho, de Béguédo et de Niarba. (Province du Boulgou), dont les aires de culture s'étendent au delà des limites administratives et coutumières. Ceux-ci, revendiquent une certaine propriété et menacent d'exproprier les "spontanés" de leurs terres. Aussi de nombreux conflits opposent-ils les habitants de Mouzi et de Tambaongo aux agriculteurs bissa et les solutions s'avèrent difficiles à trouver. (rencontres permanentes entre responsables des Provinces du Zoundwéogo et du Boulgou).

CARTE N°5

OCCUPATION DE L'ESPACE A TAMBAONGO
EN 1981



LEGENDE

1° AGRICULTURE

-  Périètre aménagé
-  Champs traditionnels
-  Bosquet
-  Formation ripicole
-  Savane arbustive

2° MORPHOLOGIE

-  Vallée
-  Lit mineur
-  Butte tabulaire

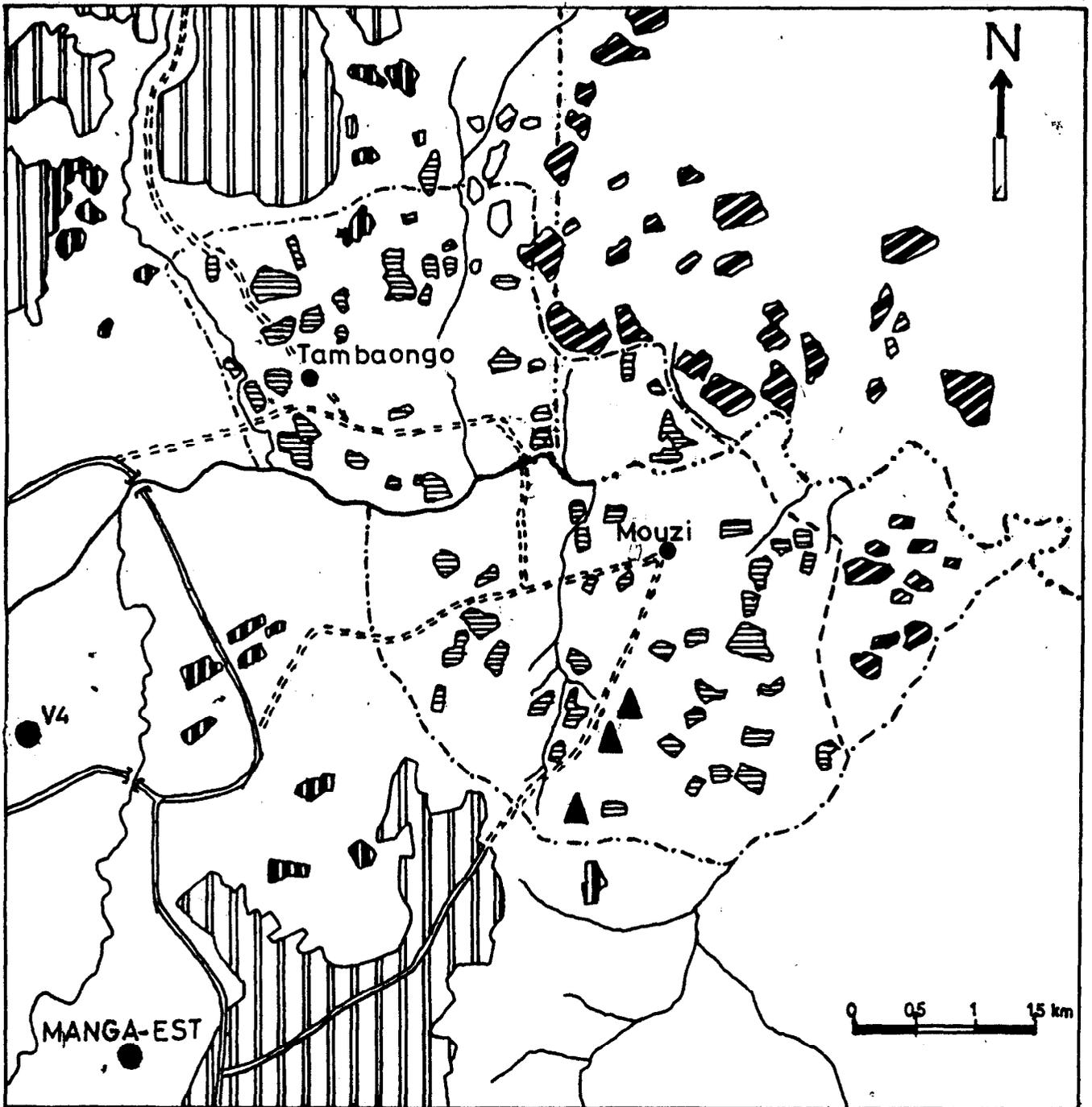
3° INFRASTRUCTURES

-  Hameau
-  Route principale
-  Piste



0 200 400 600 m

OCCUPATION DE L'ESPACE A TAMBAONGO EN 1985



LEGENDE



Champs des migrants spontanés
 Périmètre aménagé
 Champs hors casier
 Colonisation bissa

● Village des migrants spontanés
 ● Village A.V.V.
 ▲ Campement peul

..... Limite de terroir
 - - - - - Limite provinciale
 - · - · - Front de colonisation bissa
 = = = Route principale
 - - - - - Piste
 ~~~~~ Cours deau principal  
 ~~~~~ Cours deau secondaire

Les terroirs de Mouzi et de Tambaongo sont ainsi bloqués entre les périmètres aménagés d'une part et le front de colonisation bissa d'autre part. Les aires d'extension des "spontanés" se trouvent considérablement réduites.

A l'intérieur de ces deux terroirs, les conflits sont ceux qui opposent généralement agriculteurs et éleveurs. Les dégâts causés par les troupeaux dans les champs en sont les principales causes. Dans ce cas précis, à l'issue d'un constat effectué par l'agent d'agriculture, l'éleveur toujours dédommage en espèce l'agriculteur endommagé. Mais à Mouzi, une autre source de conflit, non déclaré, est la revendication par les éleveurs d'un droit exclusif de pâture, justifié par le fait qu'ils sont les premiers occupants de la zone. Ils estiment ainsi que les agriculteurs spontanés devraient "libérer leur zone de pâture"

Enfin l'occupation anarchique de l'espace a un double effet dont les conséquences sont multiples. Elle se traduit par une compétition très âpre entre les différents groupes qui, à long terme, risque de dégénérer en conflits sociaux. Elle a aussi pour effet la dégradation de l'environnement, un processus lié au déboisement et aux feux de brousse. L'action conjointe de ces deux phénomènes aboutit à la destruction de l'équilibre écologique. La dégradation du couvert végétal favorise la dynamique érosive qui à son tour détruit l'équilibre pédologique.

Il est donc nécessaire d'entreprendre dans ce milieu un certain nombre d'actions qui favorisent le rétablissement des équilibres naturels; il s'agit de déterminer des limites précises aux agriculteurs afin d'atténuer la compétition pour l'occupation, promouvoir la vulgarisation des nouvelles techniques agricoles et la lutte contre les feux de brousse au sein de ces communautés rurales; il s'agit enfin de créer une zone pastorale, ultime solution aux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ce sont là des mesures que nous estimons susceptibles d'enrayer les processus de dégradation constatés et sans lesquelles le développement rural pourrait être compromis.

CHAPITRE VI. LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

I. L'expérience du Projet U.P.3.(15)

Nous soulignons déjà dans l'introduction que le Burkina Faso, à l'instar des pays sahéliens, rencontre un certain nombre de difficultés liées à la pression démographique et animale, aux méthodes d'exploitations extensives de l'agriculture et de l'élevage et à la dégradation du potentiel productif.

A l'échelle régionale, la Province du Zoundwéogo, zone d'accueil des migrations internes au pays, connaît les mêmes difficultés. C'est pourquoi des efforts sont actuellement consentis pour juguler ces phénomènes de dégradation et promouvoir le développement des communautés rurales. Il s'agit notamment de l'aménagement de la zone pastorale de Sondre-Est et d'une manière générale des actions du Projet U.P.3.

A. Le Projet.U.P.3.

L'unité de planification n°3 (U.P.3.) est une structure décentralisée de développement régional intégré issue de la réorganisation de l'Autorité des Aménagements des Vallées des Volta (A.V.V.) en 1981. Elle est basée à Manga, chef lieu de la Province du Zoundwéogo sur laquelle s'étend son action. L'U.P.3. est chargée, à l'instar des autres unités de planification, de promouvoir un développement régional intégré.

Les domaines d'intervention du Projet sont multiples. Ils concernent la réalisation d'infrastructures sociales et économiques (routes, écoles, dispensaires, pharmacies villageoises etc....), la promotion d'activités socio-économiques telles que les cultures maraîchères et l'installation d'un certain nombre d'unités économiques (moulins, boutiques, restaurants, petit commerce des femmes etc....) et surtout la production agricole et animale.

1.La zone pastorale de Sondre-Est.

Une expérience de sédentarisation de l'élevage transhumant a été initiée dans la Province du Zoundwéogo par l'A.V.V. Elle s'est traduite par la création à Sondré-Est d'une zone pastorale d'environ 16.500 ha. Subdivisée en 4 secteurs, elle est équipée en infrastructures hydrauliques, sanitaires et possède des magasins de stockage.

(15) Nous avons souligné dès l'introduction que la présente étude s'est effectuée avec le concours de l'U.P.3. parce qu'elle porte sur sa zone d'intervention.

Cette zone pastorale a contribué à résorber un tant soit peu les problèmes de l'élevage transhumant et de dégradation de l'environnement. Des éleveurs sensibilisés ont été progressivement installés. Dans chaque secteur ils se sont constitués en groupement pour participer à la gestion de l'espace et du bétail. On compte au total 75 familles regroupant une population de 969 habitants. La charge actuelle est estimée à 3,13 ha/UBT pour une population animale de 9578 têtes.

La zone pastorale de Sondré-Est n'ayant pas fait l'objet particulier de nos investigations, il serait hasardeux de tirer une quelconque conclusion sur cette expérience; mais de la réunion périodique de la cellule du P.N.G.T.V tenue à Sondré-Est les 17 et 18 Mars 1989, il ressort que le projet souffre d'un manque de personnel d'encadrement, des problèmes de renouvellement du matériel liés à l'irrégularité des financements.

Cependant il serait intéressant d'établir, si ce n'est déjà fait, des relations entre cette zone pastorale et l'espace agricole environnant. Ces relations pourraient se traduire par la fourniture aux agriculteurs, du fumier, des boeufs pour la culture attelée ou des produits laitiers. En contre partie les éleveurs pourraient bénéficier d'un approvisionnement en produits vivriers et des résidus agricoles pour l'alimentation du bétail. Ces relations peuvent être envisagées dans le cadre d'un échange commercial inter-groupements, unissant des groupements villageois et des groupements d'éleveurs.

2. L'approche des communautés rurales agricoles.

a. La stratégie opérationnelle.

Selon les responsables de la Cellule Production Agricole, l'approche des communautés villageoises passe par la restauration et la protection des sols, la sédentarisation puis l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, le zonage des terroirs constituant la dernière étape. (stratégie pour aboutir à l'application de la RAF).

La restauration des sols a pour but de rétablir la capacité productive des terres appauvries. Elle repose sur la vulgarisation de la production du fumier par la mise en oeuvre des fosses étales fumières stimulée par un concours agricole dénommé "Restaurons nos sols". Les sols restaurés retrouvent un bon niveau de fertilité et la production agricole devient satisfaisante. Ils recouvrent une autre signification pour le paysan, celle de produire suffisamment sur un espace réduit. Cette prise de conscience, à long terme, favorise l'abandon du nomadisme agricole au profit de la sédentarisation. Dans le même temps, le souci d'accroître la production nécessite l'intensification de l'agriculture et de l'élevage par l'utilisation continue de la fumure organique et la stabulation des animaux. La production du fumier par les fosses étales fumières est basée sur l'utilisation des résidus agricoles et de la paille; elle atténue la pratique des feux de brousse et le nettoyage systématique des champs par le feu.

Quant à la stabulation des animaux, elle permet de diversifier les sources de production du fumier et dans ces conditions, le paysan doit améliorer l'alimentation du bétail par des compléments fouragers divers.

En appréhendant l'importance économique de la terre dans l'accroissement de la production agricole, les paysans deviennent plus réceptifs à la lutte contre l'érosion. Ils perçoivent alors la nécessité de protéger le sol pour maintenir son potentiel de production par la construction des sites anti-érosifs.

La réalisation parfaite de l'ensemble de ces thèmes techniques doit aboutir à une transformation radicale de l'attitude des paysans vis-à-vis de la terre. Le regain d'intérêt suscité facilitera le zonage des terroirs par la population elle-même avec l'appui du l'U.P.3.

b. Analyse de la démarche.

Ainsi se présentent la démarche adoptée par l'U.P.3 pour l'approche des communautés agricoles. L'objectif soutenu par les promoteurs est l'application à long terme de la R.A.F. Il est cependant nécessaire de souligner que depuis la décentralisation de l'A.V.V. en 1981, les unités de planification, particulièrement l'U.P.I (Zorgho) et l'U.P.3 devenues opérationnelles en 1982, interviennent aussi bien dans les périmètres aménagés (zone des vallées) que dans les exploitations autochtones (zone des plateaux) dans le souci d'éviter les disparités socio-économiques entre les paysans.

L'U.P.3 est donc à une phase d'application concrète sur le terrain. Cette situation justifie que la démarche opérationnelle adoptée, basée sur un ensemble de thèmes techniques, ait été semble-t-il influencée par la promulgation des textes institutionnels visant la restructuration de l'espace national.

Les thèmes techniques servent de support pour la sensibilisation, l'information et la formation des paysans, qui acquièrent ainsi une nouvelle perception du patrimoine foncier, considéré comme un capital productif à protéger et à faire fructifier. Il s'agit donc pour l'U.P.3 de dynamiser les potentialités du village en l'organisant autour de certains intérêts spécifiques.

La restauration et la protection des sols s'avèrent alors indispensables, d'autant plus que la zone des plateaux, avec un peuplement autochtone très ancien, se caractérise par de très fortes pressions foncières et surtout par des méthodes d'exploitation extensive provoquant la dégradation des ressources naturelles.

Cette zone se distingue aussi par une organisation socio-politique très hiérarchisée, dont l'emprise sociale sur la terre est très forte. Il est alors nécessaire de procéder à la transformation progressive des mentalités paysannes en vue de recréer de nouvelles conditions propices à l'application des textes de la R.A.F. Autrement dit la démarche dans cette situation devrait être adaptée aux réalités socio-culturelles du milieu.

Aussi pouvons nous dire que tout en recherchant la préservation du

patrimoine foncier, les thèmes techniques, bases de l'approche des communautés rurales présentent l'avantage de ménager les susceptibilités paysannes et de recréer de nouveaux critères d'appréciation de la terre. Les grands axes d'intervention de l'U.P.3 procèdent à la transformation progressive des rapports que les agriculteurs entretiennent avec leur capital de production (la terre).

La stratégie de l'U.P.3 s'appuie sur l'encadrement technique, la cellule d'animation et la Cellule Institutions Rurales et Crédit (C.I.R.C). Mais compte tenu de certaines exigences le crédit agricole proprement dit, ne profite qu'aux agriculteurs qui présentent une certaine garantie de remboursement.

Doit-on alors reconnaître au Projet des motifs de satisfaction? Cela est certain car les nombreuses réalisations constatées sur le terrain montrent que l'action de l'U.P.3 est à encourager. Le projet oeuvre inlassablement pour le désenclavement des différentes localités, équipe les communautés villageoises en infrastructures sociales et économiques. En 1987, l'U.P.3 a équipé vingt quatre (24) centres d'alphabétisation et en a construit sept (7) autres; elle a également réalisé la construction de neuf (9) salles de classes et le forage de trois (3) puits. La construction de la route Béré-Bindé long de 11km a été achevée tandis que celle de Tiougou-Yambassé (12km) a été entamée. Par l'intermédiaire de la C.I.R.C., dix (10) moulins, vingt et une (21) banques de céréales et neuf (9) pharmacies villageoises ont été suivis. Les investissements consentis pour la réalisation d'unités économiques, (moulins, banques de céréales, pharmacies, boutiques, restaurants etc...) étaient estimés à 14.722.455 Fcfa en 1987.

L'appui de l'U.P.3. reste indispensable pour l'aménagement des sites anti-érosifs, l'accroissement de la production du fumier et des superficies fumées; Le tableau n° 21 ci-dessous fait l'état de ces différentes réalisations de 1984 à 1988.

Tableau N° 21: Evolution de la production du fumier, des superficies fumées et des sites anti-érosifs dans la Province du Zoundwéogo.

| Années | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de fosse fumièr | 34 | 55 | 187 | 432 | 925 |
| Quantité de fumier (tonne) | 170 | 445 | 1380 | 3540 | 8150 |
| Superficies fumées (ha) | 34 | 123 | 365 | 984 | 2338 |
| Sites anti-érosifs (ha) | 1000 | 852 | 25 | 340 | 1275 |

L'attention particulière accordée à l'opération "Fosse fumièr" dans le cadre de la restauration des sols a permis d'accroître sensiblement la production du fumier, de 3540 t en 1987 à 8150 t en 1988, soit 130,25%. Parallèlement les superficies fumées ont évolué dans le même sens; elles sont passées de 984ha en 1987 à 2338ha en 1988, soit 142,68%.

Quant à l'aménagement en sites anti-érosifs, ils sont marqués par une évolution en dents de scie. Ils ont connu une régression pendant les trois (3) premières années; de 1000ha en 1984, ils passent à 852ha en 1985 et à 25ha en 1986, soit un taux de régression respectif de 14,8% et 97,5%. Cette situation est due au fait que la portée réelle de ces aménagements n'est pas bien comprise par les paysans qui abandonnent alors l'opération après la suppression de l'approvisionnement en vivres P.A.M.; du reste ces premiers aménagements ont concerné les sites en terres sommairement exécutés et qui nécessitent des efforts constants pour leur entretien. Cependant la reprise à partir de 1987 a été spectaculaire, 350ha et 1275 en 1988; elle est le résultat d'une sensibilisation soutenue et la mise en oeuvre des fosses étabes fumières qui, pour être rentables, nécessitent un aménagement anti-érosif afin de retenir le fumier.

Ce sont là autant de réalisations à mettre au compte du Projet. L'U.P.3. joue un rôle déterminant dans l'augmentation de la production agricole du Zoundwéogo. Elle mène dans cette province de véritables actions de développement intégré qui prend en compte le social et l'économique.

Cependant, force est de constater que beaucoup reste à faire notamment dans la lutte contre les feux de brousse, la canalisation des migrations, le contrôle des installations et des défrichements anarchiques. Il est certainement difficile de trouver des solutions appropriées en toute circonstance aux problèmes du monde rural et de l'environnement. L'actif du Projet est considérable mais un domaine semble être ignoré. Qu'envisage-t-on pour les villages de Mouzi et de Tambaongo en butte également à de nombreuses difficultés? Peu de choses, sinon rien. L'U.P.3. devrait revoir sa stratégie si elle veut réaliser un véritable développement intégré et participatif dans ces deux terroirs. Elle devrait garantir d'abord une sécurité foncière à ces migrants spontanés afin que ses activités traditionnelles (encadrement technique, réalisation des infrastructures socio-économiques et éducatives etc...) puissent avoir un impact réel sur ces populations.

II. La nouvelle approche de développement intégré et participatif (16)

A. La Volonté politique.

La situation alarmante de dégradation des ressources au Burkina Faso et particulièrement dans les terroirs de Mouzi et de Tambaongo a conduit ce pays à une prise de conscience aigüe sur la nécessité d'intervenir dans le sens de promouvoir des systèmes de production préservant l'environnement et/ou rehaussant son potentiel productif.

(16) Les développements qui suivent s'inspirent des grandes orientations telles que définies par la Cellule de coordination du Programme National de Gestion des Terroirs Villageois.

La volonté politique d'enrayer les processus de dégradation s'affirme à travers la lutte entreprise contre les feux de brousse, la divagation des animaux et la coupe abusive du bois désignés sous le titre commun des "trois luttes", l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification et surtout la promulgation des textes portant sur la Réorganisation Agraire et Foncière (R.A.F.).

Ces textes sont contenus dans l'Ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 et son kiti d'application n° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985. Ils instituent "un statut nouveau de la terre et posent les principes directeurs d'une réorganisation de l'espace rural et de sa gestion rationnelle" (R.A.F p.6). (17)

Le phénomène de dégradation de l'environnement est si complexe que les recherches de solution sans la garantie de motivation et de participation des communautés villageoises organisées resteraient vaines. Il apparaît alors nécessaire et indispensable qu'une nouvelle approche de développement intégré et décentralisé au niveau villageois soit engagée en milieu rural. C'est l'objet du Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (P.N.G.T.V)

B. Le P.N.G.T.V.

Avant de présenter ce programme, considéré comme une "opération de survie" du monde rural burkinabé, il convient d'appréhender le terme "Terroir".

Le "Terroir" recouvre en effet une diversité de définitions en tenant compte surtout des caractéristiques agronomiques des terres qui le constituent. Cette unité agronomique peut être liée à des qualités originelles (nature du sol, exposition, climat local, humidité....) ou acquises par des aménagements humains. Ainsi pour certains géographes "il conviendrait de réserver le mot terroir à une unité physique considérée sous le rapport de l'agriculture; un fond de vallée ou un flanc de butte par exemple sont des terroirs" (M.DERRIAU) (18). Mais le terroir ainsi considéré ne correspond pas aux réalités des campagnes rurales burkinabé. La définition proposée par G. Sautter et P. Pellissier semble à notre avis plus adaptée. En effet ils définissent le terroir comme étant "la portion de l'espace appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et tire les moyens de sa subsistance" (19)

(17) Nous proposons à cet effet, en annexe, quelques extraits de ces textes.

(18) DERRIAU.M.: Précis de Géographie Humaine, 1961 in OUEDRAOGO.A, 1989 p.5

(19) SAUTTER.G. et PELLISSIER.P.: Pour un Atlas des Terroirs Africains, 1964 in OUEDRAOGO.A, 1989 p.5

Envisagé sous cet angle, quelle est alors la portée de la gestion des terroirs villageois (G.T.V.) 'La G.T.V. est un concept, un moyen de responsabiliser la communauté villageoise par rapport à son propre développement'. (T. Guissou, 1989). Elle doit être perçue comme un ensemble d'actions entreprises pour lutter contre la dégradation de l'espace de production des ressources naturelles dans la perspective d'une préservation de l'équilibre écologique de cet espace. 'Le terroir villageois doit être considéré comme l'espace rural d'exercice des activités de production, d'habitat et leur dépendance sous contrôle de la communauté villageoise concernée'.

Thème fondamental pour le développement du monde rural burkinabé, la gestion des terroirs villageois a fait l'objet de plusieurs débats et de nombreux écrits. Les objectifs fondamentaux et la stratégie opérationnelle proposée par la Cellule du Programme National de Gestion des Terroirs Villageois se présentent comme suit.

1. Les objectifs du Programme.

Les objectifs principaux du P.N.G.T.V. s'articulent en quatre (4) points:

- Organiser l'utilisation de l'espace rural en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles;
- Assurer aux agriculteurs et aux éleveurs la sécurité foncière nécessaire pour qu'ils développent leurs exploitations et leurs troupeaux dans un cadre concerté préservant l'environnement;
- Restaurer puis améliorer le potentiel productif des ressources naturelles (construction de sites anti-érosifs, aménagement des bas-fonds, reboisement et agro-foresterie, mise en defens, amendements fonciers);
- Canaliser les migrations internes vers des terres neuves qui seront aménagées à cet effet.

En définitive le P.N.G.T.V. vise la valorisation des ressources du terroir et la sauvegarde des intérêts que représentent ces ressources avec la participation effective de la communauté villageoise organisée et conscientisée. Le P.N.G.T.V recherche une auto-promotion à la base à partir de la plus petite unité administrative, le village.

La mise en oeuvre d'un tel programme nécessite cependant une démarche cohérente.

2. La stratégie opérationnelle proposée.

La méthode d'approche préconisée pour l'application du P.N.G.T.V. dénommée 'démarche terroir' doit se dérouler en quatre étapes:

- Sensibilisation et formation: sensibiliser les membres de la communauté villageoise sur les problèmes de dégradation de l'environnement puis les former sur les techniques et les outils qui seront mis à leur disposition pour une meilleure gestion de leur espace agro-sylvo-pastoral.

A l'issue de cette phase, une commission de gestion de l'espace villageois sera constituée; elle représentera la communauté villageoise dans les négociations pour l'application du programme.

- Délimitation des terroirs villageois, inventaire des ressources et définition d'un plan d'aménagement foncier de l'espace villageois:

- * Zone d'habitation;
- * Zone de culture;
- * Zone d'élevage;
- * Zone de mise en défens....

Cette deuxième phase sera combinée en partie à la première car l'inventaire des ressources et le plan d'aménagement foncier servent de support à la sensibilisation.

- Négociation d'un contrat de développement entre la communauté villageoise et l'Etat en rapport avec la mise en oeuvre pratique du plan d'aménagement et du plan de développement. Par ce contrat la communauté villageoise s'engage à respecter les règles de préservation de son terroir (rationalisation des pâturages et des zones de culture, application des trois luttes, construction de sites anti-érosifs....) En contre partie l'Etat, à travers les services administratifs et techniques, s'engage à apporter un appui à la communauté villageoise.

Enfin la 4e étape consiste à la réalisation effective du contrat foncier avec l'assistance des services techniques et les financements requis.

Le P.N.G.T.V. dans son exécution doit s'appuyer sur les structures politiques (CR, UNAB, UNJB, UFB, UNPB, les mouvements coopératifs...), les services administratifs et techniques des provinces, départements et villages, dans un souci d'assurer la pérennité du programme qui se veut un cadre d'application concrète et cohérente de la R.A.F, du moins dans ses volets aménagement et gestion de l'espace rural.

La nouvelle approche préconisée par le P.N.G.T.V. est une nécessité pour les terroirs de Mouzi et de Tambaongo. Dans cette zone d'installation des migrants spontanés, les contraintes à l'utilisation rationnelle des ressources sont nombreuses (Ch.V,III). Alliée à l'action de l'U.P.3, la "démarche terroir" du P.N.G.T.V. peut être efficace pour la résolution des problèmes d'environnement et la promotion socio-économique des communautés rurales de ces deux villages; à ce titre le contrôle de l'immigration dans ces terroirs est indispensable afin de limiter le flux migratoire et de permettre une meilleure organisation de ces communautés. Ce contrôle peut se faire par un comité de gestion de l'espace villageois (qu'il faut mettre en place) sous la supervision de l'U.P.3.

Cependant d'autres difficultés existent et nous proposons en conclusion générale des grands axes sur lesquels les efforts doivent être portés.

CONCLUSION GENERALE:

Comment et sur quelles bases organiser les terroirs de Mouzi et de Tambaongo

Les terroirs de Mouzi et de Tambaongo constituent un front de colonisation anarchique de l'espace où la préservation de l'environnement est exclue des grandes préoccupations des populations. Les acteurs de cette dégradation sont les migrants spontanés et les pasteurs transhumants.

Par ailleurs le Projet U.P.3, structure décentralisée de l'A.V.V dans la Province du Zoundwéogo, se sert de thèmes techniques comme support de sensibilisation des communautés rurales dans le but de stimuler la production agricole et animale. A travers les structures d'encadrement, il responsabilise les paysans afin qu'ils réalisent eux-mêmes l'exploitation rationnelle des ressources disponibles. L'intérêt grandissant du patrimoine foncier aux yeux des communautés villageoises, et l'accroissement de la production devraient amener progressivement les paysans à percevoir les différentes utilisations possibles de l'espace villageois. En outre la fixation des champs à long terme obligera les populations à une meilleure préservation et exploitation du capital foncier.

A ce titre, le Projet dispose d'atouts considérables pour la mise en oeuvre du Programme National de Gestion de Terroirs Villageois dont il doit s'inspirer pour parfaire ses méthodes d'approches. Mais pour la promotion d'une gestion rationnelle des terroirs de Mouzi et de Tambaongo, nous préconisons les actions suivantes:

- Identification des villages
- Renforcement de la sensibilisation et de l'encadrement technique
- Réorganisation de l'espace et équipement des terroirs.

I. L'identification des villages.

L'identification des villages des migrants spontanés est un préalable indispensable pour la restructuration de leur terroir. Elle consistera à donner aux "spontanés" une assiette territoriale à travers des limites bien précises, reconnues par les différentes autorités administratives et coutumières. En d'autres termes, il s'agit de garantir aux migrants une sécurité foncière indispensable pour le rétablissement des équilibres naturels.

Officiellement les migrants se réclament de la Province du Zoundwéogo et se placent sous l'autorité coutumière des autochtones de Bindé. Mais ils sont menacés par les agriculteurs du Boulgou dont les aires de culture pénètrent progressivement dans les terroirs de Mouzi et de Tambaongo. Ce dynamisme est soutenu par la revendication d'un droit de propriété sur les terres des "spontanés".

La résolution de ces problèmes passe non seulement par une concertation poussée entre structures administratives et politiques, à quelque degré que ce soit, des deux Provinces du Boulgou et du Zoundwéogo, mais aussi par la collaboration avec les structures coutumières. Si cette collaboration est faite avec souplesse, elle aura l'avantage de préciser et d'harmoniser les limites administratives et les limites traditionnelles, d'autant plus que celles-ci sont souvent reconnues et respectées par les populations rurales.

D'une manière générale, la réorganisation de l'espace doit se faire en ménageant les structures coutumières et en favorisant leur participation, car les techniciens n'ont pas la possibilité concrète de promouvoir la restructuration de l'espace sans leur collaboration.

Nous avons esquissé dans la carte n° 6 les limites des deux terroirs; mais compte tenu de la situation conflictuelle, la matérialisation sur le terrain reste à parfaire.

II. Le renforcement de l'encadrement technique et et la sensibilisation.

Le renforcement de l'encadrement technique de la communauté migrante est nécessaire afin de promouvoir l'utilisation des techniques d'exploitation appropriées qui préservent le patrimoine foncier et l'environnement. Il faut donc accentuer la vulgarisation agricole et les techniques de lutte anti-érosive dans les deux terroirs.

Dans les développements précédents (Ch.V,I,A) il ressort que sous l'impact technique des périmètres aménagés, les migrants spontanés perçoivent l'intérêt des nouvelles méthodes agricoles; certains ont adopté des thèmes vulgarisés (semis en ligne, culture attelée, utilisation de la fumure, de l'engrais minéral, et des pesticides) sans encadrement technique. Ces conditions représentent un atout et un support favorable pour l'action d'encadrement et de vulgarisation des techniques agricoles dont l'U.P.3 doit tenir compte.

Par ailleurs le renforcement de l'encadrement technique va de pair avec les actions de sensibilisation et de formation de ces communautés. Les motifs qui ont prévalu à leur exode et la situation d'insécurité foncière actuelle prédisposent les migrants spontanés à une plus grande réceptibilité. La sensibilisation stimulera encore plus leur motivation et leur degré d'adhésion aux actions qui seront entreprises dans leur terroir et contribuera à dynamiser les groupements villageois; ceci d'autant plus que la communauté migrante prône l'unité dans l'action pour le développement économique et social de leurs villages.

III. La réorganisation de l'espace et l'équipement des terroirs.

La réorganisation de l'espace vise le zonage du terroir selon la vocation préférencielle des terres. Elle doit se faire dans 'l'optique d'une intégration de toutes les activités du monde rural: agriculture, élevage, forêt, en tenant compte de la vocation naturelle de la zone dans une stratégie d'auto-suffisance alimentaire (Article 21 de l'ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984).'

L'ensemble des terres de Mouzi et de Tambaongo ont, pour l'essentiel, une vocation agricole et sont propices à l'activité pastorale tel qu'il ressort de l'interprétation des photos aériennes et de l'observation directe sur le terrain. Cependant il serait très aléatoire de proposer un zonage compte tenu de certaines exigences.

Pour une réorganisation efficace de l'espace il est indispensable que le Projet U.P.3 réalise des études pédologiques et un inventaire floristique plus ou moins exhaustif. Il est aussi nécessaire d'acquérir une connaissance, approfondie des systèmes de culture afin de déterminer les superficies optimales par exploitation en fonction du nombre moyen d'actifs. Ceci permettra de dégager l'espace qui sera consacré à l'agriculture d'abord, puis celui réservé à l'élevage villageois.

Quant à l'élevage transhumant ses problèmes ne pourront être résolus ou atténués que par la création d'une zone pastorale à l'échelle régionale, équipée en infrastructures nécessaires; ce qui demande évidemment d'importants investissements et exige la participation de certaines structures spécialisées (les Ministères de l'Environnement et du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Elevage par exemple....) et des bailleurs de fonds.

Mais il est possible de procéder à la restructuration des zones d'habitations dans les deux terroirs en réorganisant les installations dans les grands pôles de concentration des hameaux. Cette réorganisation pourrait se faire selon le modèle classique des villages A.V.V. Cependant, compte tenu des affinités qui sous-tendent le peuplement actuel et la méfiance de certains chefs d'exploitation (les vieux en général) le regroupement des migrants spontanés en un seul endroit, pourtant souhaité par les jeunes à Mouzi, pourrait avoir des conséquences sociales fâcheuses. Procédé ainsi supposerait une transformation radicale de l'ordre social établi, c'est à dire une modification de la dispersion des habitats et une omission du système de caste, susceptibles de générer des conflits.

Quant à l'équipement des deux terroirs, les migrants spontanés souhaitent vivement et à juste titre, l'aménagement de voies de desserte afin de désenclaver leurs villages. A ce titre les pistes reliant Tambaongo au V5 de Kaïbo-Sud et celle reliant le V₄ de Manga-Est à Mouzi (carte n°3), à notre avis, pourraient faire l'objet d'un traitement.

Il serait également souhaitable qu'un certain nombre de points d'eau soient réalisés dans ces terroirs, de préférence un point d'eau par site de peuplement selon l'importance démographique.

L'ouverture d'une école dont la zone de recrutement préférencielle porterait sur les deux terroirs est nécessaire; les paysans de Mouzi et de Tambaongo en ont exprimé le besoin mais cette école pourrait être éventuellement construite à Mouzi, compte tenu de l'importance numérique de celui-ci.

Ce sont là quelques actions de bases que nous estimons nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie des migrants spontanés de Mouzi et de Tambaongo et susceptibles d'atténuer la dégradation du milieu naturel.

BIBLIOGRAPHIE

1. A.V.V. 1988 Bilan-résumé de la campagne agricole 1987/88, Ouagadougou, 76 pages.
2. A.V.V. 1975 Etude préliminaire de la question des migrants spontanés, D.E.P.C Ouagadougou, 55 pages.
3. A.V.V - C.C.C.T 1983 Rapport d'évaluation de la phase préparatoire d'un programme de gestion de terroirs villageois, Burkina Faso, 120 pages.
4. A.V.V - D.E.P.C 1986 L'autorités des aménagements des vallées des Voltas. Evolution, Principe et Méthodologie, Ouagadougou, 120 pages.
5. A.V.V - I.N.S.D 1984 Enquête d'opinion auprès des agriculteurs des périmètres aménagés de l'A.V.V. Ouagadougou, 96 pages.
6. A.V.V - U.P.I 1987 Avancement des activités de gestion de l'espace, Ouagadougou, 6 pages.
7. A.V.V - U.P.3 1981 Bloc d'aménagement de Manga-Est; carte morphopédologique au 1/20.000.
8. BONGNESSAN, A.Y 1986 Profil politique de la Haute-Volta coloniale et néocoloniale ou les origines du Burkina Faso révolutionnaire. Ouagadougou, 110 pages.
9. C.R.P.A Mouhoun 1988 Le P.G.T.V. Mouhoun: deux années d'expérience. Bilan et perspectives. Ouagadougou, 47 pages.
10. C.R.P.A Mouhoun 1988 Diagnostic-milieu des villages test de Daboura, Daman et Sao. Ouagadougou, 53 pages.
11. F.A.O. 1985 Afrique. p.3.
12. F.A.O. 1987 Idées et actions n° 177, F.A.O. 1987/6 pp.4 à 9.
13. GNAMPA,N 1980 L'organisation sociale du travail agricole dans la société traditionnelle mossi, mémoire de maîtrise. Lomé, 70 pages.
14. GUILLOBEZ,S 1976 Etudes morphopédologiques, Projet-Bagré. Notice explicative, A.V.V-IRAT 20 pages.

26. MORIZE, J
et all 1983 Guide de l'agent du développement rural
1. Milieux physique, humain et agricole.
PARIS PUF, 120 pages.
27. MURPHY, J
et all 1980 L'Autorité des Aménagements des Vallées
des Voltas: évaluation socio-économique
d'un projet de colonisation en Haute-
Volta. Ouagadougou, 143 pages.
28. P.N.G.T.V. 1983 Notes d'information sur le programme
national de gestion des terroirs villa-
geois. Ouagadougou, 16 pages.
29. SAVONNET, G 1970 Pina: Etude d'un terroir de front pion-
nier en pays dagari.
Paris La Haye-Mouton, 66 pages.
30. SIDWAYA 1989 Le P.N.G.T.V: Problématique cadre,
objectifs et stratégie opérationnelle;
quotidien d'information n°1342, pp 3 à 4.
31. SOME, J.M 1988 Programme réforme agraire et gestion de
l'espace, U.P.10. Diébougou.
Rapport d'intervention de l'équipe
sociologique de la D.E.P.C, A.V.V.
Ouagadougou, 38 pages.
32. TEISSIER, J 1974 Etude morphopédologique des blocs
expérimentaux de Mogtédou, Kaïbo-Sud,
Bané, Tiébelé.
Rapport général 1/20.000. IRAT, 99 pages.
33. TEISSIER, J 1975 Etude morphopédologique des blocs de
Kaïbo-Nord, Linoghin, Wayen, Mogtédou,
Bomboré, au 1/20.000. IRAT, 68 pages.
34. TEISSIER, J 1986 Gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral
et réforme foncière, A.V.V.
Ouagadougou, 19 pages.
35. VENNETIER, P 1976 Les villes d'Afrique Tropicale.
Masson, Paris pp. 62 à 77.

Ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984
Kiti n° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985.

TABLE DES CARTES ET FIGURES.

pages

| | |
|---|----|
| Carte de situation de la zone d'étude..... | 10 |
| Carte climatique..... | 12 |
| Histogramme de la pluviométrie à Manga de 1973 à 1982..... | 16 |
| Histogramme des précipitations mensuelles à Kaïbo-Sud
en 1987..... | 19 |
| Carte des blocs aménagés de Kaïbo-Sud et de Manga-Est
(zone de migration spontanée)..... | 30 |
| Carte des flux migratoires vers Tambaongo et Mouzi..... | 33 |
| Pyramide des âges des migrants spontanés en 1989..... | 39 |
| Carte d'occupation de l'espace à Tambaongo et à Mouzi:
en 1981..... | 62 |
| en 1985..... | 63 |

TABLE DES TABLEAUX

pages

| N° | |
|-----|---|
| 1. | Données climatiques de Manga.....13 |
| 2. | Moyennes pluviométriques à Manga de 1949 à 1973.....14 |
| 3. | Variations interannuelles des précipitations
de 1973 à 1982.....14 |
| 4. | Pluviométrie de Kaïbo-Sud en 1987.....17 |
| 5. | Moyennes des températures maximales de 1982 à 1986.....20 |
| 6. | Valeurs minimales et maximales de l'humidité de l'air
de 1982 à 1986.....21 |
| 7. | Répartition des populations migrantes par région
d'origine.....31 |
| 8. | Données démographiques brutes de Tambaongo et
de Mouzi.....34 |
| 9. | Estimation de la population agricole en 1989.....35 |
| 10. | Tableau comparatif des taux de croissance
démographique de 1985 à 1989.....37 |
| 11. | Pourcentage des migrants spontanés par classe d'âge
et par village.....41 |
| 12. | Répartition de la population par classe d'âge et par
sexe.....42 |
| 13. | Matériels agricoles et animaux de trait.....42 |
| 14. | Répartition des superficies de l'échantillon.....42 |
| 15. | Estimation des superficies en 1988 à:
Mouzi.....44
Tambaongo.....44 |
| 16. | Répartition des superficies par espèce céréalière
(1988).....44 |
| 17. | Production par espèce et rendement céréalier en 1988 à:
Mouzi.....45
Tambaongo.....45 |
| 18. | Tableau comparatif des rendements céréaliers et du
coton 1988.....45 |

| | | |
|-------|---|----|
| 19. | Niveau du revenu de coton des exploitations
enquêtées de | |
| 19.1. | Tambaongo..... | 48 |
| 19.2. | Mouzi..... | 48 |
| 20. | Estimation des effectifs des animaux d'élevage en 1989.. | 50 |
| 21. | Evolution de la production du fumier,
des superficies fumées et des sites anti-érosifs
dans la Province du Zoundwéogo de 1984 à 1988..... | 68 |

TABLE DES SIGLES

| | |
|-----------|---|
| A.V.V | : Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas. |
| C.I.R.C | : Cellule Institutions Rurales et Crédit Campagne. |
| C.N.R.S.T | : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique. |
| C.R | : Comité Révolutionnaire. |
| D.A.T | : Direction de l'Aménagement du Territoire. |
| D.F.N | : Domaine Foncier National |
| G.T.V | : Gestion des Terroirs Villageois. |
| I.G.B | : Institut Géographique du Burkina. |
| P.N.G.T.V | : Programme National de Gestion des Terroirs Villageois. |
| R.A.F | : Réorganisation Agraire et Foncière. |
| U.F.B | : Union des Femmes du Burkina. |
| U.P.3 | : Unité de Planification N°3. |
| U.N.A.B | : Union National des Anciens du Burkina. |
| U.N.J.B | : Union National des Jeunes du Burkina. |
| U.N.P.B | : Union National des Paysans du Burkina. |

A N N E X E S

ANNEXE I : Extraits des textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (R.A.F).

Ordonnance n°84 - 050/CNR/PRES du 4 Août 1984.

Titre III. De la gestion des terres du D.F.N.

Ch.III. Des conditions d'attribution, d'occupation et d'exploitation des terres du D.F.N.

Article 21. La gestion de l'espace rural se fera dans l'optique d'une intégration de toutes les activités du monde rural: agriculture élevage, forêt, en tenant compte de la vocation naturelle de la zone dans une stratégie d'auto-suffisance alimentaire.

Article 24. Pour une meilleure intégration des activités du monde rural, il sera réservé dans chaque zone aménagée un espace pastorale dans les conditions prévues par le Code Rural.

Kiti n° 85 - 404/CNR/PRES du 4 Août 1985.

Livre premier. De l'aménagement du territoire.

Titre I. Des principes d'aménagement.

Ch.I. Généralités.

Article 2. L'aménagement du Territoire vise un développement harmonieux de l'espace national. Il consiste en la détermination des vocations naturelles des terres, la réalisation des infrastructures et la mise en place des structures en vue de leur occupation et de leur gestion rationnelle.

Il comporte des aménagements urbains et des aménagements ruraux.

Titre III. Des conditions et types d'aménagement.

Titre I. Des aménagements agricoles et pastoraux.

Ch.I. Des aménagements agricoles.

Article 40. Les zones à vocation agricole sont déterminées par les schémas national et provincial d'aménagement du territoire.

Article 43. On distingue deux types d'aménagement des terres à vocation agricole. Les aménagements avec maîtrise d'eau d'une part et les aménagements pour les cultures pluviales d'autre part.

Article 48. Les aménagements pour les cultures pluviales comportent des opérations de parcellement, de défrichage, de lutte anti-érosive et de construction de voies de dessertes.

Article 53. Tout aménagement agricole avec installation de population doit prévoir les équipements sociaux collectifs de base: dispensaire, école etc...

Ch.II. Des aménagements pastoraux.

Article 54. Les zones à vocation pastorale sont déterminées par les schémas national et provincial d'aménagement du territoire.

Article 55. L'aménagement d'une zone pastorale comporte le parcellement, la délimitation des pistes à bétail, la création de point d'eau, la construction de parc à vaccination et de marché à bétail.

Article 61. En dehors des zones pastorales aménagées, les éleveurs et agro-éleveurs organisés de chaque village ou commune doivent construire des parcs de vaccination, de stabulation et des marchés à bétail comportant des quais d'embarquement et ou de débarquement d'animaux.

Livre II. La gestion des terres urbaines et rurales.

Première partie: Principes généraux d'attribution et de gestion.

Titre I. Principes d'attribution.

Article 74.....
.....

Les terres rurales sont destinées principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la sylviculture, à la pisciculture, à l'habitat, au commerce, à l'industrie et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale.

Titre III. Des structures de gestion.

Article 86. Dans les villages, communes, chefs-lieux de provinces et de départements sont créés des commissions d'attribution, de règlement des litiges et d'évaluation.

Article 88. Les terres de culture sont attribuées aux habitants du village groupés ou non en associations coopératives en fonction de leur capacité d'exploitation.

Article 89. L'attribution des terres de culture est personnelle à l'individu ou au groupement.

En dehors de cas d'échange régulièrement autorisé aucune transaction n'est possible.

L'attribution est prononcée pour une durée indéterminée en confère à son titulaire un droit d'usage sur les terres qui en font l'objet.

Article 90. La commission d'attribution villageoise peut décider du retrait de terres rurales soit à la demande de l'intéressé soit d'office un an après une mise en demeure restée sans effet:

1. Pour insuffisance de mise en valeur ou mauvaise entretien: refus de plantation d'arbres, de construction de sites anti-érosifs ou d'adoption de techniques culturales décidées au niveau du village.

2. Si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement notamment s'il cesse de résider dans le village.

La décision de retrait peut faire l'objet de recours devant la commission de règlement des litiges du département.

Article 95. Les commissions d'attribution sont chargées de la distribution des terres aux personnes physiques ou morales suivant les critères et les conditions déterminés par les textes.

Les commissions ont toute compétence pour résoudre les problèmes liés à leur mission (absence physique, ou de succession etc...).

ANNEXE II: Nom de quelques végétaux.

| Dénomination scientifique | Moore | Français |
|----------------------------------|------------|----------------|
| <i>Acacia albida</i> | Zaâga | Kade |
| <i>Acacia gourmensis</i> | Go-sabelga | |
| <i>Acacia nilotica</i> | Pegenenga | |
| <i>Acacia seyal</i> | Gô-pêlga | Mimosa épineux |
| <i>Adansonia digitata</i> | Twêga | Baobab |
| <i>Andropogon gayanus</i> | Mopuaka | |
| <i>Anogeissus leiocarpus</i> | Siiga | |
| <i>Balanites aegyptiaca</i> | Kièglga | |
| <i>Bombax costatum</i> | Voaka | Kapokierrouge |
| <i>Butyrospermum parkii</i> | Taâga | Karité |
| <i>Caparis corimboro</i> | Kal-nyâga | |
| <i>Guiera senegalensis</i> | Wiliwiiga | |
| <i>Kaya senegalensis</i> | Kuka | Caïlcédrat |
| <i>Lannea acida</i> | Sâbtuliga | |
| <i>Lannea microcarpa</i> | Sâbga | |
| <i>Loudetia togoensis</i> | Sutu | |
| <i>Mitragina inermis</i> | Yilga | |
| <i>Parkia biglobosa</i> | Doâaga | Néré |
| <i>Penisetum cenchroïde</i> | | |
| <i>Piliostigma tonningei</i> | Bagânyâga | |
| <i>Piliostigma mespiliformis</i> | Bagon-daga | |
| <i>Pterocarpus erinaceus</i> | Noèka | Vène |
| <i>Tamarindus indica</i> | Pusga | Tamarinier |
| <i>Vetivera sp</i> | Duduma | Vétiver |
| <i>Ziziphus mauritiana</i> | Muguniga | Jujubier |

ANNEXE III. Questionnaire et Fiches d'enquête

A. ENQUETE D'OPINION SUR L'A.V.V. (INDIVIDUELLE PUIS COLLECTIVE)

Nom : Autochtone

Prénom : Migrant

Age :

Date:.....

Nom de l'enquêteur:.....

1. Quelles sont les réalisations effectuées par l'A.V.V. ?

.....
.....

2. Quelles réalisations vous semblent avoir plus d'intérêt ?

les infrastructures

l'aménagement des terres

la création de nouveaux villages

3. Où résident les exploitants du périmètre A.V.V. ?

dans les villages autochtones

dans les nouveaux villages

4. Quels sont les avantages du regroupement des agriculteurs (paysans) dans les nouveaux villages ?

.....
.....

5. Quels sont les inconvénients ?

.....

6. Souhaitez-vous exploiter une parcelle dans le périmètre A.V.V. ?

Oui Non

Pourquoi ?

.....

7. Si oui, où voudriez-vous résider ?

dans les villages A.V.V.

chez vous ?

Pourquoi ?.....

.....

8. Participez-vous aux réunions organisées par l'A.V.V. ?

.....

9. Avez-vous eu des explications sur la Réorganisation Agraire et Foncière ?

Oui Non

10. Si oui, qu'avez-vous retenu ?

.....

.....

11. Quel est votre jugement sur la Réorganisation Agraire et Foncière ?

.....

.....

.....

Pourquoi ?

.....

12. Qu'attendez-vous de l'A.V.V. ?

.....

.....

B. Questionnaire à l'intention des C.R. ou responsables coutumiers.

Date:.....

Nom de l'enquêteur:.....

.....

Aspect social du village ou organisation sociale

1. Nom et signification du nom du village:

.....

.....

2. Historique: Racontez l'historique de votre village: les fondateurs - leur origine - les migrations successives - retour éventuel.

3. Quels sont les différents quartiers ?

4. Quelles sont les différentes ethnies ?

5. Quelle est l'ethnie majoritaire ?

6. Quelles sont les langues parlées ?

7. Y a-t-il des fêtes coutumières régulièrement célébrées ?

Lesquelles ?

8. Quelles sont les coutumes et croyances traditionnelles qui marquent la vie du village ?

.....

9. Quels sont les tabous et les interdits du village ?

.....

10. Le village dépend-il d'un autre village ?

11. Y a-t-il d'autres villages qui dépendent de votre village ?

.....

Délimitation du terroir

1. Les villages limitrophes:

Au nord :.....

Au Sud :.....

A l'Est :.....

A l'Ouest:.....

2. Connaissez-vous les limites de votre village (terroir) ?

Oui Non

3. Si oui, ces limites sont-elles matérialisées ?

4. Par quoi sont-elles matérialisées ?

.....
.....

5. Pouvez-vous les indiquer sur le terrain ?

Oui Non

6. Si non, qui peut (ou qui est habilité à) les indiquer ?

.....
.....

7. Y a-t-il déjà eu des conflits à propos des limites avec les villages voisins ? Combien de fois ?.....

8. Quelles étaient les causes de ces conflits ?

.....

9. Quelles sont les avantages à connaître les limites de son terroir ?

.....
.....
.....

Systeme foncier

Avant la R.A.F.

1. Qui avait la responsabilité des terres de votre village ?
.....
2. Qui en faisait la distribution ?
3. Quelles étaient les conditions d'obtention par les autochtones ?
.....
.....
4. Quelles étaient les conditions d'obtention par les étrangers ?
.....
.....
5. De quels droits jouissaient les autochtones sur la terre ?
Usage permanent faisait partie d'un groupe lignager 0
Usage provisoire, la terre pouvant lui être retirée 0
6. De quels droits jouissaient les étrangers sur la terre ?
Usage permanent, la terre lui appartenant pour toujours: 0
Usage provisoire, la terre pouvant lui être retirée: 0
7. Y avait-il souvent des conflits relatifs à la terre ?
Oui 0 Non 0
8. Si oui, quelles étaient les raisons évoquées ?
9. Entre quels groupes y avait-il conflits ?
entre les autochtones ? 0
entre autochtones et migrants ? 0
entre agriculteurs et éleveurs ? 0

10. Comment faisiez-vous pour régler ces conflits ?
-
11. Quelle solution préconisiez-vous lorsqu'il y avait conflit entre:
- les autochtones ?.....
- autochtones et migrants ?
- agriculteurs et éleveurs ?
-

Situation actuelle

12. Qui gère actuellement la terre dans le village ?
-
13. Quelles sont les conditions d'attribution ?
-
14. Quelles sont les conditions de retrait ?
-
15. Quels sont les rapports entre ces nouvelles structures et le pouvoir traditionnel ?
-
-
16. Y a-t-il des conflits par rapport à ces nouvelles dispositions?
-
-
-
17. Y a-t-il opposition systématique des responsables traditionnels à ces nouvelles dispositions ?
-

Fiche de recensement démographique (suite).

| No
d'ordre | Nom | Prénom | Age | Sexe | Relation
avec CE | Année
départ | Destination | | |
|---------------|-----|--------|-----|------|---------------------|-----------------|-------------|----|----|
| | | | | | | | DP | HP | EP |
| a | | | | | | | | | |
| b | | | | | | | | | |
| c | | | | | | | | | |
| d | | | | | | | | | |
| e | | | | | | | | | |

| No
d'ordre | Nom | Prénom | Retour
éventuel | Profes-
sion | Niveau
d'aide | Charge pour
famille | Observa-
tion |
|---------------|-----|--------|--------------------|-----------------|------------------|------------------------|------------------|
| | | | | | | | |
| b | | | | | | | |
| c | | | | | | | |
| d | | | | | | | |
| e | | | | | | | |

Ressources foncières - Production céréalières - Revenu.

Nom du C.E Autochtone 0 Date.....

Ethnie: Migrant 0 Nom de l'enquê-
teur

Exploitation N°
.....

Année d'installation

Questions complémentaires.

1. Pratiquez-vous la jachère? oui 0 non 0

2. Si oui, durée? 1 an 0 2 ans 0 4 ans 0 5 ans 0
Plus de 5 ans 0

3. Pratiquez-vous la rotation de culture? oui 0 non 0

4. Si oui, donnez un exemple d'assolement/rotation.

.....

| N°
d'ordre | Nature du
champ | Sup | Statut | | Durée de mise
en valeur | Type de
sol | Topogra-
phie | Erosion | | Quantité | Destination | | |
|---------------|--------------------|-----|--------|-----|----------------------------|----------------|------------------|---------|---|----------|-------------|-------|-------|
| | | | Col | Ind | | | | S | P | | Produite | Autoc | Vente |
| | | | | | | | | | | Q | | | R |
| 1 | Sorgho
blanc | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Sorgho
rouge | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Mil | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Maïs | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Coton | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Arachide | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Igname | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Sésame | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Patate | | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | | | |

Systeme de production

Nom du Chef
 d'Exploitation (CE):..... Autochtone 0
 Ethnie: Migrant 0
 Exploitation N°: Année d'instal-
 lation:

Date

Nom de l'enquêteur

| Nº d'ordre
des champs | Labour avant
de semer | Semis
en ligne | Labour
daba | But-
tage | Culture
attelée | Engrais
(quant) | Fumure
animale | Pesti-
cide | Labour fin
saison | Observa-
tions |
|--------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|--------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------------|----------------------|-------------------|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | |

Fiche d'inventaire des animaux d'élevage

Nom du Chef
 d'Exploitation:..... Autochtone 0
 Ethnie: Migrant 0
 Année d'instal-
 lation:

Date

Nom du recenseur

| Espèce | Nombre | Mode d'acquisition | | | Stabula-
tion | Pâturage
saisonnier | DESTINATION | | | Observations | |
|----------|--------|--------------------|--------|-----|------------------|------------------------|-------------|--------|-----|--------------|-----------------|
| | | Compt. | Crédit | Don | | | Vente | | Don | | Céré-
monies |
| | | | | | | | Nombre | Revenu | | | |
| Bovin | | | | | | | | | | | |
| Ovin | | | | | | | | | | | |
| Caprin | | | | | | | | | | | |
| Ane | | | | | | | | | | | |
| Porc | | | | | | | | | | | |
| Volaille | | | | | | | | | | | |
| Cheval | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | |

Fiche d'inventaire des ressources matérielles et bétail de trait.

Nom du Chef d'Exploitation: Autochtone

Ethnie: Migrant

Exploitation N°: Année d'installation:

Date

Nom de l'enquêteur

| Type de matériel et bétail de trait | Nombre | Comptant | Crédit | Don | Organisme livreur | Date d'acquisition | Passé sanitaire (vacciné-déparasité) | Observations |
|-------------------------------------|--------|----------|--------|-----|-------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------|
| Charrue | | | | | | | | |
| Triangle | | | | | | | | |
| Houe Manga | | | | | | | | |
| Charette | | | | | | | | |
| Boeufs | | | | | | | | |
| Anes | | | | | | | | |
| Vélo | | | | | | | | |
| Mobylette | | | | | | | | |
| Radio | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |

Questions complémentaires

- Quels sous-produits agricoles utilisez-vous pour compléter l'alimentation des animaux?
.....
- Quelle est la catégorie des animaux vendus?
Jeunes Adultes Vieux
- Quelles est l'utilisation que vous faites de ces revenus?
.....